

Conseil du Marché Financier هيئة السوق المالية Financial Market Council

Bulletin Officiel

N° 5872 Mardi 11 Juin 2019

www.cmf.tn

24^{ème} Année _____ ISSN 0330-7174

AVIS DE SOCIETES

EMPRUNT OBLIGATAIRE WIFAK INTERNATIONAL BANK SELON LES PRINCIPES DE LA FINANCE ISLAMIQUE 2019-1

WIFAK INTERNATIONAL BANK

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

AUGMENTATIONS DE CAPITAL

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES - SAH -15-19 SOCIETE LAND'OR 20-25 BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA -

EMISSIONS D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

TUNISIE LEASING ET FACTORING « TLF 2019-1 » ATTIJARI LEASING « 2019-1 » 38-42

INFORMATIONS POST AGO-AGE

CEREALIS - AGO -43-47 ONE TECH HOLDING - AGO -48-51 SOTEMAIL - AGO -52-55 SOTEMAIL - AGE -

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC À L'EPARGNE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- SIAME

ANNEXE III

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 MARS 2019

- FIDELITY SICAV PLUS
- LA GENERALE OBLIG-SICAV
- AL HIFADH SICAV

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers relatifs à l'exercice 2018 de l'émetteur tels qu'approuvés par l'assemblé Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2019 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2ème trimestre 2019 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1»

I. <u>Décision à l'origine de l'opération</u>

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Wifak International Bank réunie le 25/12/2018, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires selon les principes de la finance islamique et/ou Sukuk islamiques pour un montant global de 150 Millions de Dinars, à émettre dans un délai maximal de 3 ans, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **29/03/2019**, a décidé d'émettre un ou plusieurs emprunts et de déléguer le pouvoir à la Direction Générale de fixer le montant ainsi que les caractéristiques de l'émission et ce, pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale, réunie le 10/04/2019 a décidé d'émettre un emprunt obligataire selon les principes de la finance islamique, tel qu'approuvé par le comité charaïque de la banque en date du 19/04/2019 ayant les conditions suivantes :

Montant: 10 MDT susceptible d'être porté à 20 MDT;

Figure 1. 10 Fib 1 susceptible a circ porte a 20 Fib 1;				
Catégories	Durée	Taux de profit estimé ¹	Amortissement par obligation	
A 5 ans		Taux estimé : 10,25%	Amortissement trimestriel constant à partir du 1er	
		Complément variable : 0,25%	trimestre	
р	5 ans Taux estimé: 10,50%		Amortissement Annuel Constant par 1/5 à partir	
B	5 ans	Complément variable : 0,25%	de la 1 ^{ère} année	
C	7 ans	Taux estimé: 10,75%	Amortissement semestriel constant à partir du 1er	
C	/ alls	Complément variable : 0,25%	semestre	
D	7 ans	Taux estimé: 11,00%	Amortissement Annuel Constant par 1/7 à partir	
		Complément variable : 0,25%	de la 1 ^{ère} année.	

¹ La rémunération de ces obligations est composée d'une partie fixe payée et d'un complément variable. Elle est adossée à un actif sous-jacent d'un portefeuille IJARA relatif à chaque maturité.

N° 5872 Mardi 11 Juin 2019

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt obligataire seront ouvertes le 10/05/2019 et clôturées au plus tard le 30/06/2019. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises, soit un maximum de 200 000 obligations.

<u>En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 10 000 000 DT</u> à la date de clôture de la période de souscription, soit le 30/06/2019, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le 30/06/2019, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 31/07/2019 avec maintien de la date unique de jouissance en profits. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du 10/05/2019 aux guichets de Maxula Bourse-Intermédiaire en Bourse, Rue du Lac Léman Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac et aux guichets de toutes les agences de la Wifak International Bank ainsi que son siège Social, sis à l'avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine.

But de l'émission

L'émission d'un emprunt obligataire, selon les principes de la finance islamique, a pour finalité d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois. En outre, l'objectif de la présente émission est de :

- Satisfaire les demandes de la clientèle en matière de financements et réaliser les objectifs prévus;
- Renforcer les ressources stables de la banque pour aboutir à un ratio de liquidité supérieur à 100%;
- Financer le budget d'investissement. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu durant les 3 prochaines années est de 150 millions de dinars.

 Suit 	е -
--------------------------	-----

	II	<u>. Cara</u>	<u>ctéris</u>	tique	<u>es de</u>	<u>s titre</u>	<u>s émis</u>
--	----	---------------	---------------	-------	--------------	----------------	---------------

Dénomination de l'emprunt	«Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon		
	les principes de la finance islamique 2019-1»		
Nature des titres	Titres de créance émis selon les principes de la finance		
	islamique.		
Forme des obligations	Nominatives		
Catégorie des titres	Ordinaires		
Modalité et délais de	Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission,		
délivrance des titres	une attestation portant sur le nombre des obligations		
	souscrites, délivrée par l'intermédiaire en Bourse		
	Maxula Bourse.		
	L'attestation délivrée à chaque souscripteur		
	mentionnera la catégorie choisie et la quantité y		
afférente.			
Législation sous laquelle les	Les obligations sont soumises aux règles et textes		
titres sont créés	régissant les obligations, soit « le code des sociétés		
	commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 :		
	des obligations ».		

Date de jouissance:

La date unique de jouissance en profits pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le 30/06/2019 et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Rémunération annuelle :

La rémunération de ces obligations est composée d'une partie fixe et d'un complément variable. Elle est adossée à un actif sous-jacent d'un portefeuille IJARA relatif à chaque maturité dont le rendement sera partagé selon des clés de répartitions fixées au préalable.

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie A est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de 12% et sera servi selon une clé de répartition de 85,42% pour les porteurs des obligations et de 14,58% pour les actionnaires.

Partie fixe : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé de **10,25%**, (soit un taux de rémunération trimestriel brut estimé à **2,5625%**) payable vers la fin de chaque trimestre, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque

- obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- Complément variable : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de 12% sera partagé selon les même clés de répartition définies ci-haut 85,42% revenant aux porteurs des obligations et 14,58% revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un taux maximum brut de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits sont servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée.

Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

- Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie B est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de 12% et sera servi selon une clé de répartition de 87,50% pour les porteurs des obligations et de 12,50% pour les actionnaires.

- Partie fixe : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé de 10,50% payable vers la fin de chaque année, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- Complément variable : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de 12% sera partagé selon les même clés de répartition définies ci-haut 87,50% revenant aux porteurs des obligations et 12,50% revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un taux maximum brut de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée. Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

- Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie C est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de 12,5% et sera servi selon une clé de répartition de 86,00% pour les porteurs des obligations et de 14,00% pour les actionnaires.

- Partie fixe : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé de 10,75%, (soit un taux de rémunération semestriel brut estimé à 5,3750%) payable vers la fin de chaque semestre, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- Complément variable: Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de 12,5% sera partagé selon les même clés de répartition définies ci-haut 86,00% revenant aux porteurs des obligations et 14,00% revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un maximum de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée.

Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

- Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie D est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de 12,5% et sera servi selon une clé de répartition de 88,00% pour les porteurs des obligations et de 12,00% pour les actionnaires.

- Partie fixe : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé à 11,00% payable vers la fin de chaque année, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- Complément variable : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de 12,5% sera partagé selon les même clés de répartition définies ci-haut 88,00% revenant aux porteurs des obligations et 12,00% revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un maximum de 0,25% payé annuellement et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

Amortissement et remboursement

Les obligations émises relatives à la catégorie A feront l'objet d'un amortissement trimestriel constant par un vingtième de la valeur nominale, soit 5 DT par obligation

cet amortissement commencera au premier trimestre, suivant la date de clôture des souscriptions.

Les obligations émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit **20** DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année, suivant la date de clôture des souscriptions.

Les obligations émises relatives à la catégorie C feront l'objet d'un amortissement semestriel constant par un quatorzième de la valeur nominale soit **7,143** DT par obligation. Cet amortissement commencera au premier semestre, suivant la date de clôture des souscriptions.

Les obligations émises relatives à la catégorie D feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un septième de la valeur nominale, soit **14,286** DT par obligation. Cet amortissement commencera la première année, suivant la date de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le 30/06/2024 pour les catégories A et B, et le 30/06/2026 pour les catégories C et D.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation subordonnée.

Taux de Profit:

- Pour la catégorie A : taux estimé de 10,25% brut l'an (Taux trimestriel estimé : 2,5625%) et un complément variable de (0,25%) payé annuellement.
- Pour la catégorie B : taux estimé de 10,50% brut l'an et un complément variable de (0,25%) payé annuellement.
- Pour la catégorie C : taux estimé de 10,75% brut l'an (Taux semestriel estimé : 5,3750%) et un complément variable de (0,25%) payé annuellement.
- **Pour la catégorie D** : taux estimé de **11,00%** brut l'an et un complément variable de **(0,25%) payé annuellement**.

Paiement : Le paiement des profits et le remboursement du capital dû, pour les différentes catégories de la présente émission, seront effectués comme ainsi :

Pour la catégorie A : Le paiement trimestriel des profits ainsi que le remboursement du capital seront effectués à terme échu, le 30 Septembre de l'année N, le 31 Décembre de l'année N, le 31 Mars de l'année N+1, et le 30 Juin de l'année N+1 et ce, à partir du 30 Septembre 2019. Le complément variable sera servi à terme échu, le 30 Juin de l'année N+1. Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du

- complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers
 TUNISIE
 CLEARING.
- Pour la catégorie B : Le paiement annuel des profits, le remboursement du capital ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le 30 Juin de l'année N+1 et ce, à partir du 30 Juin 2020. Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.
- Pour la catégorie C : Le paiement semestriel des profits ainsi que le remboursement du capital seront effectués à terme échu, le 31 Décembre de l'année N et le 30 Juin de l'année N+1 et ce, à partir du 31 Décembre 2019. Le complément variable sera servi à terme échu, le 30 Juin de l'année N+1. Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.
- Pour la catégorie D : Le paiement annuel des profits, le remboursement du capital ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le 30 Juin de l'année N+1 et ce, à partir du 30 Juin 2020. Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Garantie: Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de l'emprunt : Le présent emprunt obligataire n'est pas noté.

Mode de placement :

Le présent emprunt obligataire est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à partir du 10/05/2019 à toute personne physique ou morale intéressées, auprès de Maxula Bourse-Intermédiaire en Bourse, sis au Rue du Lac Léman Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac et aux guichets de toutes les agences de la Wifak International Bank ainsi que son siège Social, sis à l'avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée

Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations à la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Clause de remboursement anticipé

Les obligations émises dans le cadre du présent emprunt peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé portant sur toutes les obligations en circulation. Le remboursement se fera au gré de l'émetteur à la valeur nominale restant due à la date de sa réalisation augmentée des profits courus et non échus. Un avis d'information sera publié dans un journal quotidien de la place et dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis annonçant la date de mise en paiement des obligations remboursées par anticipation.

III. Renseignements généraux :

Intermédiaire agréé mandaté par la banque émettrice pour la tenue du registre des obligations

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt «Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie et la quantité y afférente.

Marché des titres

A cette date, il n'existe pas de titres de même catégorie émis par l'émetteur et qui sont négociés sur le marché financier tunisien ou sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Wifak International Bank s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «Maxula Bourse» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire «Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing

La Wifak International Bank s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risques liés à l'émission du présent emprunt obligataire

- Risque macroéconomique :Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription à un emprunt obligataire dans des conditions macroéconomiques et de marché ardues pourraient continuer à avoir un effet néfaste significatif sur les conditions dans lesquelles progressent les établissements financiers et en conséquence sur la situation financière, les résultats opérationnels et le coût du risque supporté par la Banque.
- Risque lié au marché secondaire: Les obligations sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.
- **Risque charaïque :** Ce risque peut découler de l'incapacité de l'émetteur de tenir ses engagements contractuels et rend ainsi le contrôle nul aux yeux de la chariaa. Ce qui pourrait nuire à la réputation de l'émetteur.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 24 Avril 2019 sous le n°19-1026, du document de référence « Wifak International Bank 2019 » enregistré auprès du CMF en date du 15 Avril 2019 sous le n°19-002, des états financiers relatifs à l'exercice 2018 de la Wifak International Bank tels qu'ils seront approuvés par l'Assemblé Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2019 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2019.

La note d'opération et le document de référence « Wifak International Bank 2018 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Wifak International Bank, Avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine, Maxula bourse-Intermédiaire en Bourse, Rue du Lac Léman Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF: www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Juillet 2019.

2019 - AS - 477-29

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BEST LEASE

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune Siège Social: 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis Registre de Commerce: B132611999

Matricule fiscal: 000MA 647746R

« ISDARAT BEST LEASE 2019-01» «2019-01 باست ليز Emis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du **25/03/2017** l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Epargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, de 100 dinars chacun sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les caractéristiques suivantes :

Durás	Taux de profit	Avance annuelle	Complément	Remboursement
Durée	global prévu (*)	(*)	variable (*)	des titres
7 ans	9.5%	9%	0,5%	A la fin de la 7 ^{ème}
	9,576	970	0,5 %	année

^(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

1. Montant

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars.

2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du 30 mars 2019 et clôturés au plus tard le 30 juin 2019. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **30 juin 2019**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

3. Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

4- But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés:

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2019-01»

« إصدارات باست ليز 01-2019 »

3. Nature des titres: Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au 01 juillet 2019.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 15/01/2020 pour l'avance et au 15/07/2020 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement:

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7**ème **année soit le 30/06/2026** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 9,5% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

1. Première partie de la rémunération

Une avance prévue de 9% calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier de chaque** année sur l'exercice écoulé.

2. Deuxième partie de la rémunération

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable le 15 juillet de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

3. La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 9,5%:

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 9,5% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices définit ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 9,5%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblé Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de BEST LEASE dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

2019 - AS - 177-57

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur arrêtés au 31/12/2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société d'Articles Hygiéniques « SAH SA »

Société Anonyme au capital de 60.319.165 DT divisé en 60.319.165 actions de nominal 1 DT entièrement libérées Siège social : 5 Rue 8610, Zone industrielle La Charguia 1 –Tunis–

1. DECISION A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SAH SA, tenue le **26/04/2019**, a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 5.026.597 DT pour le porter de 60.319.165 DT à 65.345.762 DT et ce, par l'émission de 5.026.597 actions nouvelles à émettre au prix de 10 DT l'action, soit 1 DT de nominal majorée d'une prime d'émission de 9 DT.

Ces actions seront souscrites selon la parité de une (1) action nouvelle pour douze (12) actions anciennes avec un rompu et seront libérées en totalité à la souscription. La société procédera à l'acquisition et l'annulation du droit de souscription rompu.

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2019.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour la constatation et la réalisation de l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le montant de l'augmentation du capital social peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne au moins les ¾ de l'augmentation décidée.

2. CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION :

La société SAH SA procédera à une augmentation de capital de 5.026.597 DT par souscription en numéraire et par émission de 5.026.597 actions nouvelles.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

SAH procédera à l'acquisition et l'annulation d'un droit de souscription et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits de souscription sus mentionnée.

2.1. Prix d'émission des actions nouvelles :

Les actions nouvelles à souscrire à numéraire seront émises à un prix d'émission de 10 DT l'action, soit 1 DT de nominal majoré d'une prime d'émission de 9 DT.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement à la souscription.

2.2 - Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 5.026.597 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- A titre irréductible : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de une (1) action nouvelle pour douze (12) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société SAH SA ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- A titre réductible: En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 5.026.597 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du 01/01/2019.

2.3 - Période de souscription :

La souscription aux 5.026.597 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (1) action nouvelle pour douze (12) anciennes et ce, du 16/05/2019 au 21/06/2019 inclus¹.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le montant de l'augmentation du capital social peut être limité au montant total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les ¾ de l'augmentation décidée (soit 3 769 948 DT, correspondant à 3 769 948 actions).

2.4 - Etablissements domiciliataires :

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société d'Articles Hygiéniques SA « SAH SA » exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 DT, représentant une valeur nominale de 1 DT majorée d'une prime d'émission de 9 DT.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions et ce, dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 08 002 0006432007640 38 ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » Agence Charguia conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du 21/06/2019 sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

2.3 - Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 21/06/2019 à 16H à MAC SA, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAC SA), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

2.4 - Modalités et délais de livraison des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par l'intermédiaire en Bourse MAC SA en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

2.5 - Mode de placement :

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 60.319.165 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

3 BUT DE L'EMISSION:

Cette augmentation permettrait la réalisation d'une partie des investissements envisagés par le Groupe dans le cadre de sa stratégie d'expansion géographique et de diversification.

4 RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES:

4.3 Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitations, sauf exceptions légales.

4.4 Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en Bourse.

4.5 Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10.000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

2.3 Marché des titres :

Les actions de la société SAH SA sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

2.4 Cotation en Bourse des actions anciennes :

Les 60.319.165 actions anciennes composant le capital actuel de la société SAH SA inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **16/05/2019**, droits de souscription détachés.

2.5 Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire :

Les 5.026.597 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

2.6 Cotation en Bourse des droits de souscription :

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du 16/05/2019 au 21/06/2019 inclus¹.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

2.7 Tribunaux compétents en cas de litiges :

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1.

2.8 Prise en charge par Tunisie Clearing:

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007610108» durant la période de souscription préférentielle soit du **16/05/2019 au 21/06/2019 inclus**².

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007610116» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA-Intermédiaire en Bourse.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

	Suite	
-	Suite	

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N $^\circ$ 19-1028 en date du 30/04/2019, du document de référence « SAH-SA 2019 » enregistré par le CMF sous le N $^\circ$ 19-003 en date du 30/04/2019 et des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de MAC SA - Intermédiaire en Bourse sis au Rue du Lac Constance –1053-Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seron publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

2019 - AS - 549-23

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2018 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société « LAND'OR »

Société Anonyme au capital de 4 846 875 dinars divisé en 4 846 875 actions de valeur nominal 1 dinar entièrement libérées

Registre de Commerce : B1112211997

Siège social : Bir Jedid – 2054 Khelidia Tunisie

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société LAND'OR SA tenue le 01/04/2019 a décidé d'augmenter le capital social de la société de 5 452 935 dinars pour le porter de 4 846 875 dinars à 10 299 810 dinars en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 4 846 875 dinars avec maintien du droit préférentiel de souscription, et ce, par la création de 4 846 875 nouvelles actions ordinaires de valeur nominal de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison d'une (1) action nouvelle pour une (1) action ancienne, au prix d'émission de 8,250 dinars chacune, soit 7,250 dinars de prime d'émission. Ladite AGE a décidé si les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles .
 - Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne ¾ du montant de l'augmentation envisagée
 - Redistribuer entre les actionnaires les actions non souscrites
 - Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.
- Une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 606 060 dinars, avec suppression du droit préférentiel de souscription, et ce, par l'émission de 606 060 actions nouvelles d'une valeur nominale 1 dinar, à émettre au prix d'émission de 8,250 dinars, soit une prime d'émission de 7,250 dinars. Ladite AGE a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription et de réserver l'augmentation de capital au profit du fonds d'investissement Maghreb Private Equity IV (MPEF IV).

Par ailleurs l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'augmentation de capital et d'en fixer les modalités.

Le Conseil d'Administration du **05 Avril 2019** a décidé que les 5 452 935 actions porteront jouissance en dividende à partir du **1**^{er} **janvier 2019**.

BUT DE L'EMISSION

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- Financer les investissements de la société qui portent sur une extension de la capacité de production en Tunisie et l'installation d'une unité industrielle au Maroc ;
- Réduire l'endettement à court terme de la société et assainir son bilan financier ;
- Améliorer la trésorerie.

CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

Le capital social de la société LAND'OR sera augmenté de **5 452 935 dinars** répartis comme suit :

- **4 846 875 actions nouvelles** à souscrire en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- **606 060 actions nouvelles** à souscrire en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Les deux opérations possèdent les caractéristiques suivantes :

Prime d'émission : 7,250 dinars
Prix de souscription : 8,250 dinars
Catégorie des actions : ordinaire
Forme des actions : nominative

Augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription

Le capital social sera augmenté de 4 846 875 dinars par la création de 4 846 875 actions nouvelles à souscrire en numéraire.

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de 8,250 dinars par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 7,250 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire seront libérées intégralement lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 4 846 875 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- A titre irréductible: La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. LAND'OR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- A titre réductible: En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 4 846 875 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne, et ce du 20/05/2019 au 28/06/2019 inclus¹.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires, et ce, du 01/07/2019 au 05/07/2019 inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du 08/07/2019 au 12/07/2019 inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les ¾ de l'augmentation décidée (soit 3 635 156 dinars, correspondant à 3 635 156 actions).

Etablissements domiciliataires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société LAND'OR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 8,250 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 7,250 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans les comptes indisponibles n° 141 151 15300700086187 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat agence Bir El Kassaa et n°059 030 00050087359070 ouvert auprès de la Banque de Tunisie, agence du siège, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **28/06/2019** à **17H** à AFC ou Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par AFC ou Tunisie Valeurs), Intermédiaires en Bourse, via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 28/06/2019 sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation (autre que celle délivrée lors de la souscription) portant sur le nombre de titres souscrits par Tunisie Clearing, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 4 4846 875 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les actions nouvelles souscrites (4 846 875 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du 1^{er} janvier 2019.

Augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription, le capital social sera augmenté d'un montant de 606 060 dinars réservé au profit du Fonds d'investissement Maghreb Private Equity IV (MPEF IV). Cette augmentation sera réalisée par la suppression du Droit Préférentiel de Souscription au profit dudit Fonds.

Les raisons inhérentes à la suppression du droit préférentiel de souscription au profit de MPEF IV est de favoriser une meilleure institutionnalisation du capital de la société d'améliorer ses normes de gouvernance et de tirer avantage de l'apport financier et stratégique du nouveau partenaire.

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de 8,250 dinars par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 7,250 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire seront libérées intégralement lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 606 060 actions nouvelles émises en numéraire est réservée au profit du fonds d'investissement Maghreb Private Equity IV (MPEF IV).

Période de souscription

La souscription aux 606 060 actions nouvelles émises en numéraire réservée au fonds MPEF IV est ouverte du **20/05/2019** au **12/07/2019 inclus**.

Etablissements domiciliataires

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués sans frais dans les comptes indisponibles n° 141 151 15300700086187 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat agence Bir El Kassaa et n°059 030 00050087359070 ouvert auprès de la Banque de Tunisie, agence du siège. En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 8,250 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 7,250 dinars.

Modalités et délais de livraison des titres

La souscription à l'augmentation de capital sera constatée par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par la Société émettrice, sur présentation d'un Bulletin de souscription.

Jouissance des actions émises

Les actions nouvelles souscrites (606 060 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du 1^{er} janvier 2019.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en Bourse.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- L'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenu à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposé à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la société LAND'OR sont négociables sur le marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 4 846 875 actions anciennes composant le capital actuel de la société LAND'OR inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **20/05/2019**, droits de souscription détachés.

Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 5 452 935 nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du 20/05/2019 au 28/06/2019 inclus*. Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007510068» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007510050» durant la période de souscription préférentielle soit du **20/05/2019** au **28/06/2019 inclus***.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 28/06/2019 sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par Tunisie Clearing.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°19-1027 en date du 29/04/2019, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès du siège de la société LAND'OR (Bir Jedid – 2054 Khelidia), de l'AFC (Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2), de Tunisie Valeurs (Immeuble INTEGRA – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène) et sur le site Internet du CMF (www.cmf.com.tn).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2018 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 Avril 2019.

2019 - AS - 529-24

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Banque Nationale Agricole « BNA »

Société Anonyme au capital de 176 000 000 dinars divisé en 35 200 000 actions de nominal 5 dinars Siège social : Avenue Mohamed V - 1001 – Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de la BNA de 176 000 000 dinars à 320 000 0000 dinars

Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **06/03/2019** a décidé d'augmenter le capital de la Banque Nationale Agricole « BNA » d'un montant de **144 000 000 DT** pour le porter de **176 000 000 DT à 320 000 000DT** en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de 140 800 000DT et ce, par l'émission de 28 160 000 actions nouvelles au prix de douze (12) dinars chacune, soit cinq (5) dinars de valeur nominale et sept (7) dinars de prime d'émission. Ces actions seront souscrites selon la parité de quatre (4) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes. Ces actions seront libérées en totalité à la souscription, en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque;
- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 3 200 000DT et ce, par l'émission de 640 000 actions nouvelles d'une valeur de 5DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes.

Les nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2019.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital en numéraire :

- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les ¾ au moins de l'augmentation proposée.

Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 144 000 000DT réparti comme suit :

- 140 800 000DT par souscription en numéraire et émission de 28 160 000 actions nouvelles ;
- 3 200 000DT par incorporation de réserves et attribution de 640 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et de la catégorie ordinaire.

1. Augmentation du capital en numéraire

Le capital social sera augmenté de 140 800 000DT par la création de 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire ou par compensation de créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque.

L'opération de compensation de ces créances certaines, revenant à l'Etat Tunisien et aux établissements publics sera effectuée par l'émission de 14 145 648 actions nouvelles détaillée comme suit :

Dotation de l'Etat Tunisien (mD)	Dotation inscrite au niveau des	Montant à convertir (mD)	
133 000*	Capitaux propres	90 277	_
160 000**	Engagements hors bilan	79 471	
	Total	169 748	–₽

Correspondant à un nombre d'actions de 14 145 648 à souscrire par l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques selon la parité 4 actions nouvelles pour 5 anciennes détenues

Le reliquat des actions par rapport aux 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire, soit 14 014 352 actions seront souscrites par les anciens actionnaires, autres que l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques.

Ainsi, le montant de l'opération s'élève à 337 920 000DT (dont 169 748 000DT à libérer par compensation des créances revenant à l'Etat Tunisien). Le montant à lever sur le marché financier s'élèvera à 168 172 000DT.

(en mD)	Conversion des dotations de l'Etat Tunisien	Souscription en numéraire	Total
Valeur nominale	70 728	70 072	140 800
Prime d'émission	99 020	98 100	197 120
Total	169 748	168 172	337 920

Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de douze dinars (12DT) l'action soit la valeur nominale de l'action cinq (5) dinars, majorée d'une prime d'émission de sept (7) dinars. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 14 014 352 actions nouvelles (le reliquat des actions par rapport au 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire) sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel, autres que l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible: La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de quatre (04) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les

^{*}cf Document de référence « BNA 2019 » page 133 paragraphe 4.13.1

^{**} cf Document de référence « BNA 2019 » page 135 paragraphe 5.1.2

- rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Banque Nationale Agricole ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- A titre réductible: En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 28 160 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de quatre (04) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes et ce, du 15/04/2019 au 21/06/2019 inclus¹.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 27/06/2019 au 03/07/2019 inclus.** Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du 08/07/2019 au 12/07/2019 inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les ¾ de l'augmentation décidée (soit 105 600 000 dinars, correspondant à 21 120 000 actions).

Etablissements domiciliataires

Tous les Intermédiaires Agrées Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Banque Nationale Agricole exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action majoré de 7 DT de prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°03 025 155 0321 000077 31 ouvert auprès de la BNA – Agence Les Berges du lac conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces :

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **21/06/2019 à 17H** à BNACAPITAUX. Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BNA CAPITAUX),

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 21/06/2019 sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

l'Espace Adhérent de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING et ce, à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de délivrance des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA CAPITAUX, en sa qualité d'Intermédiaire Agrée Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 35 200 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

1. Augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites

Montant

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire, le capital social sera augmenté par l'incorporation de **3 200 000DT** à prélever sur les réserves de la banque et la création de 640 000 actions nouvelles, d'une valeur de 5DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une **(1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes**.

Droit d'attribution

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 35 200 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits d'attribution en Bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du 15/04/2019.

Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les actions nouvelles gratuites (640 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (28 160 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du **1**^{er} **janvier 2019**.

But de l'émission

Cette augmentation qui permettrait :

- de renforcer les fonds propres nets de base de la Banque ;
- d'améliorer la liquidité de la Banque ; et
- d'appuyer les choix structurants et le plan de développement et de modernisation de la Banque.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES TITRES EMIS

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en bourse.

Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenu à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposé à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la Banque Nationale Agricole sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

Cotation en bourse des actions anciennes

Les 35 200 000 actions anciennes composant le capital actuel de la Banque Nationale Agricole inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **15/04/2019**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire ou par compensation de créances seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites

Les 640 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **15/04/2019**, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu du 15/04/2019 au 21/06/2019 inclus¹

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Les négociations en Bourse sur les droits d'attribution commenceront à partir du 15/04/2019.

Tribunaux compétents en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100799 durant la période de souscription préférentielle soit du **15/04/2019 au 21/06/2019 inclus**².

Les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100815 à partir du **15/04/2019**.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100807 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 19-1024 en date du 29/03/2019, du document de référence « BNA 2019 » enregistré par le CMF sous le n° 19-001 en date du 29/03/2019, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissan le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la BNA – Avenue Mohamed V 1001 Tunis, de la BNA CAPITAUX Intermédiaire en bourse – Complexe le Banquier, Avenue Tahar HADDAD Les Berges du lac 1053 Tunis, de MAC SA – Intermédiaire en bourse - Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance, Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et le site internet de la BNA www.bna.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site interner respectivement au plus tard le 20/04/2019 et le 30/04/2019.

2019 - AS - 268-42

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 21/06/2019 sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «TLF 2019-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **27/04/2018** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **27/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TLF 2018-2» d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,50% brut l'an au minimum et 8,90% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Toutefois, suite au décalage accusé dans la réalisation de l'émission et compte tenu de l'augmentation du taux directeur par la BCT à deux reprises, le Conseil d'Administration tenu en date du **28/08/2018** a révisé les conditions de l'émission envisagée comme suit :

- Montant : 20 MDT susceptible d'être porté à 30 MDT ;
- Taux variable: TMM + 2% brut l'an au minimum et TMM + 3% brut l'an au maximum;
- Taux fixe: 9% brut l'an au minimum et 12% brut l'an au maximum;
- Durée : de 5 à 10 ans.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A: 11,40%brut l'an et/ou TMM+2,70% sur 5 ans.
- Catégorie B : 11,70% brut l'an et/ou TMM+3,00% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

Par ailleurs, et compte tenu de l'opération d'augmentation de capital entreprise en fin d'année, l'émission de l'emprunt « TLF 2018-2 » a été reportée en 2019. De ce fait, la dénomination de l'emprunt obligataire est désormais « TLF 2019-1 ».

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire « TLF 2019-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TLF 2019-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **24/04/2019** et clôturées sans préavis au plus tard le **28/06/2019**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/06/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/06/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **15/07/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **24/04/2019** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Dierba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2019 des mises en force qui s'élèvent à 646 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 120 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 226,5 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- Dénomination de l'emprunt : « TLF 2019-1 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres: Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/06/2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/06/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations «**TLF 2019-1**» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

*Taux variable: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,70% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **270 points** de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1au mois de mai de l'année N.

* <u>Taux fixe</u> : Taux annuel brut de **11,40**% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

*Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

*Taux fixe : Taux annuel brut de 11,70% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement:

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le 28/06/2024 pour la catégorie A et le 28/06/2026 pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paiement:

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 juin** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le 28/06/2020.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le 28/06/2020 et le premier remboursement en capital aura lieu le 28/06/2022.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 11,40% l'an pour la catégorie A et de 11,70% l'an pour la catégorie B.

• Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

- Catégorie A :

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2019 à titre indicatif, qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,832%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,70% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Catégorie B :

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2019 à titre indicatif, qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,132%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,00% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt : Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «TLF 2019-1» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de 5 ans ;
- une catégorie B sur une durée de 7 ans dont deux années de grâce.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme **des durées pondérées** par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,621 années** pour la catégorie A et **3,989 années** pour la catégorie B.

Garantie:

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB** (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **27/03/2019**.

Notation de la société :

En date du **12 décembre 2018**, Fitch Ratings a révisé à la baisse la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de BBB+ à **BBB** (tun) avec perspective stable et sa note à court terme de F2 à **F3** (tun).

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **TLF 2019-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de

l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «**TLF 2019-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing:

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **TLF 2019-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération « TLF 2019-1 » visée par le CMF en date du **08 avril 2019** sous **le n°19/1025** et du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2018 » enregistré auprès du CMF en date du **11/10/2018** sous le n°**18-007**, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au premier trimestre de l'exercice 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019 ainsi que de ses états financiers relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING - Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunisie Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF: www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2019 et le 30 avril 2019.

2019 - AS - 298-39

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activités de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2019-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le **19 avril 2018** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **4 octobre 2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2019-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,00% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **25 mars 2019** et clôturées au plus tard le **10 juin 2019**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10 juin 2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10 juin 2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **24 juin 2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 25 mars 2019 auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du Lac.

But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2019 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 320 millions de dinars. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2019 est de 80 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- Dénomination de l'emprunt : « Attijari Leasing 2019-1 »
- Nature des titres : Titres de créances.
- Forme des titres : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaires.
- Modalités et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10 juin 2019**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **10 juin 2019** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,00% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75% brut par an.
 - Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

Taux fixe:

11,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

• Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux variable:

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **juin** de l'année N-1 au mois de **mai** de l'année N.

Amortissement-remboursement:

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et la Catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le 10 juin 2024 pour la Catégorie A et la Catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement:

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **10 juin** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le 10 juin 2020.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 10 juin 2020 pour les catégories A et B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 11,00% l'an pour le présent emprunt.

• Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2019 (à titre indicatif) qui est égale à 6,977%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,727% pour la Catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la Catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « Attijari Leasing 2019-1» est de **3 années** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

• Duration de l'emprunt :

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,632 années**.

Garantie:

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 24 mars 2016, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 21 mars 2018, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du 21/01/2019.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2019-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de Attijari Intermédiation.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2019-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2019-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing:

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2019-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements de financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « Attijari Leasing 2019-1» visée par le CMF en date du 07/03/2019 sous le numéro 19-1021, du document de référence « Attijari Leasing 2018» enregistré par le CMF en date du 31/12/2018 sous le n°18-011, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2019 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Attijari Leasing, rue du Lac d' Annecy-1053 Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 de l'émetteur et ses états financiers relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2019 et le 30 avril 2019.

2019 - AS - 169-60

INFORMATIONS POST AGO

CEREALIS

Siège social : Immeuble Amir El Bouhaira, Appt, N°1, rue du Lac Turkana Les Berges du Lac 1053 Tunis.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 22 mai 2019, la Société CEREALIS publie ci-dessous :

- ✓ Les résolutions adoptées,
- ✓ Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- ✓ L'état d'évolution des capitaux propres.

I-LES RESOLUTIONS ADOPTEES:

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que le rapport de gestion du groupe Céréalis relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve les dits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

Monsieur le Président, donne la parole au commissaire aux comptes de la Société pour la lecture et la présentation du rapport général et spécial afférents aux états financiers individuels et Consolidés de la Société relatif à l'exercice social clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes afférents aux états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve lesdits états financiers se soldant par un bilan de 22.202.399 Dinars Tunisiens et faisant ressortir un résultat net de 2.084.888 Dinars Tunisiens.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée, à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports général du commissaire aux comptes afférents aux états financiers consolidés du groupe Céréalis de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve lesdits états financiers se soldant par un bilan de 26.731.683 Dinars Tunisiens et faisant ressortir un résultat net part du groupe de 2.766.594 Dinars Tunisiens.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018, comme suit :

Résultats de l'exercice 2018 : 2.084.888 TND ;
 Résultats reportés antérieurs : 2.224.285 TND ;
 Sous Total 4.309.173 TND ;
 Réserve Légale 5% (10% du capital atteint 488 889 TND) : ----- TND;
 Résultat reportés 4.309.173 TND;

En application des dispositions de l'article 19 de la loi de finance pour la gestion de l'année 2014, l'impôt de 10% sur les distributions de dividendes ne s'applique pas aux opérations de distribution de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société au 31 décembre 2018.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des dispositions ci-dessus mentionnées et constate que la prime d'émission, qui s'élevait à son origine, à cinq million cent onze mille cent douze Dinars Tunisiens (5.111.112 TND) et dont le reliquat est de trois millions cinq cent quarante-six mille six cent soixante-sept Dinars Tunisiens (3.546.667 TND) est exonéré de l'impôt en cas de distribution.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée générale Ordinaire décide de distribuer un dividende de cent cinquante millimes (0.150 TND) par action correspondant à la somme globale de sept cent trente-trois mille trois cent trente-trois Dinars Tunisiens et trois cent cinquante millimes (733.333,350 TND) à prélever de la prime d'émission soit 15,4 % de plus que l'exercice précédent.

La mise en paiement des dividendes est fixée pour la date du 05/07/2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, a approuvé les conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler, pour une durée de trois ans se terminant avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2021, le mandat des administrateurs suivants :

- Monsieur Mohamed Salah Gahbiche;
- Monsieur Karim Gahbiche;
- Madame Samira Maarouf Bouraoui;

- Monsieur Walid Gahbiche; et
- Monsieur Aymen Gahbiche

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme de six mille (6000 TND) net par membre, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2018.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Mr Mohamed TRIKI "expert-comptable et membre a l'ordre des experts comptable Tunisiens", commissaire aux comptes de la société et ce pour une durée de trois ans se terminant avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

II- LE BILAN APRES AFFECTATION COMPTABLE

SOCIETE - CEREALIS

Siège social : Immeuble Cogem-rue du lac Mazurie-Berges du lac

BILAN (Exprimé en dinars)					
ACTIFS	Note	2 018	2 017		
ACTIFS NON COURANTS Actifs immobilisés		Au 31/12/2018	Au 31/12/2017		
Immobilisations incorporelles		216 148	75 235		
Moins: amortissements		<u>-94 785</u>	<u>-63 891</u>		
S/Total	B.1	121 363	11 344		
Immobilisations corporelles		5 506 758	4 895 998		
Moins: amortissements		<u>-2 814 853</u>	2 377 859		
S/Total	B.2	2 691 906	2 518 139		
Immobilisations financières		7 190 549	6 251 514		
Moins: Provisions		0	0		
S/Total	B.3	7 190 549	6 251 514		
Total des actifs immobilisés		10 003 817	8 780 996		
Autres Actifs non courants	B.4	285 974	278 866		
Total des actifs non courants		10 289 792	9 059 863		
ACTIFS COURANTS					
Stocks	B.5	1 963 151	1 591 766		
Moins: Provisions		0	0		
S/Total		1 963 151	1 591 766		
Clients et comptes rattachés	B.6	5 677 920	6 351 397		
Moins: Provisions	_	0	0		
S/Total		5 677 920	6 351 397		
Autres actifs courants	B.7	1 882 937	1 748 652		
Placements et actifs financiers	B.8	2 066 253	555 880		
Liquidités et équivalens de liquidités	B.9	322 346	1 047 258		
Total des actifs courants		11 912 607	11 294 953		
Total des actifs		22 202 399	20 354 816		

SOCIETE - CEREALIS

Siège social : Immeuble Cogem-rue du lac Mazurie-Berges du lac

BILAN

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	2 018	2 017
		Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		4 888 889	4 888 889
Réserves		3 728 889	3 728 889
Resultats reportés		4 309 173	2 224 285
Autres capitaux propres		2 813 334	3 546 667
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		15 740 285	14 388 730
Résultat de l'exercice		o	0
Total des capitaux propres aprés affectation du résultat	B.10	15 740 285	14 388 730
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	B.11	931 907	550 466
Autres passifs non courants		0	0
Provisions		0	0
Total des passifs non courants		931 907	550 466
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	B.12	1 885 754	1 680 189
Autres passifs courants	B.13	1 542 567	1 651 908
Concours bancaires et autres passifs financiers	B.14	2 101 886	2 083 523
Total des passifs courants		5 530 208	5 415 620
Total des passifs		6 462 115	5 966 086
Total des capitaux propres		22 202 399	20 354 816
et des passifs			

III- ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

DESIGNATION	C apital social	R és erves légales	A utres capitaux propres	Réserve pour réinvest exonéré disponible	R és u Itats reportés	R ésultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2018 avant affectation des résultats 2018	4 888 889	488 889	3 546 667	3 240 000	2 224 285	2 084 888	16 473 618
Affectation du bénéfice 2018 (PV AGO du 22/05/2019)		0		0	2 084 888	-2 084 888	0
Dividendes a distribués en 2019			-733 333				-733 333
Solde au 31/12/2018 après affectation des résultats 2018	4 888 889	488 889	2 813 334	3 240 000	4 309 173	0	15 740 285

2019 - AS - 752-01

INFORMATIONS POST AGO

ONE TECH HOLDING

SIEGE SOCIAL:16, RUE DES ENTREPRENEURS – LA CHARGUIA 2- ARIANA

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 27 mai 2019, la Société ONE TECH HOLDING publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée constatant que les actionnaires présents ou représentés réunissent 82,612 % du capital social, ratifie en conséquence les modes et les délais de convocation de la présente réunion, ainsi que ceux relatifs à la communication des documents y afférents et déclare la régularité de la présente Assemblée pour statuer sur son ordre du jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration de la Société et du groupe One Tech, et les rapports des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2018 et après examen des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2018, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2018 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire adopte la proposition du Conseil d'Administration d'affectation du résultat qui se présente comme suit :

Résultat de l'exercice 2018	17 520 882,466
Résultats reportés (antérieurs à 2014)	255 114,550
Résultats reportés (dividendes imposables)	61 096 397,222
	TO 070 00 4 000
Sous total	78 872 394,238
Fonds social	78 872 394,238 120 000,000

En application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014, l'impôt de 10% sur les distributions de dividendes ne s'applique pas aux opérations de distribution des bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale ordinaire prend acte des dispositions ci-dessus mentionnées et constate que les fonds propres exonérés de l'impôt en cas de leur distribution sont détaillés comme suit :

Total	77 412 766,627
Prime d'émission	77 157 652,077
Résultats reportés (antérieurs à 2014)	255 114,550

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de distribuer, au titre de l'exercice 2018, un dividende de 330 millimes par action correspondant à la somme globale de 17 688 000 Dinars à prélever sur la prime d'émission.

La mise en paiement des dividendes est fixée pour la date du 21 Juin 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire approuve les conventions prévues par les articles 200 et 475 du CSC, et l'article 26 des statuts, dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des actionnaires présents et représentés.

Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire décide d'allouer des jetons de présence à hauteur de 30 000 DT Brut par administrateur au titre de l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide le renouvellement du mandat des administrateurs, pour une période de trois ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les états financiers de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 :

- Monsieur Moncef Sellami;
- Monsieur Hedi Karim Sellami;
- Monsieur Slim Sellami;
- Monsieur Ahmed Friaa:
- Monsieur Ezzeddine Saidane ;
- Monsieur Riadh Cherif;
- Monsieur Zouhaier Ben Khelifa;
- La Société Odyssée Dattes, représentée par Mme Naila Horchani;
- EKUITY CAPITAL, représenté par M. Abdullah youssef Al-Shaijie;
- Le fonds Maghreb Private Equity Fund III PCC, représentée par M. Ziad Oueslati ; et
- Le fonds AFRICINVEST FUND III LLC, représentée par M. Karim Trad.

En outre et conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales, l'assemblée prend acte et agrée les nouvelles fonctions des administrateurs dans d'autres sociétés.

Les administrateurs acceptent les fonctions qui viennent de leur être confiées, en remerciant les actionnaires et déclarent qu'ils n'exercent aucune fonction et ne sont frappés d'aucune incompatibilité susceptible de leur interdire d'exercer les dites fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide le renouvellement du mandat de la société « Cabinet Zahaf & Associés » représentée par Monsieur Mahmoud Zahaf et la société « ECC MAZARS » représenté par Monsieur Mourad Fradi en qualité de commissaires aux comptes, et ce pour un mandat de trois ans se terminant avec la tenue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les états financiers de l'exercice social clos le 31 décembre 2021.

Monsieur Mahmoud Zahaf représentant de la société « Cabinet Zahaf & Associés » et Monsieur Mourad Fradi représentant du cabinet MAZARS déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être conférées et déclarent en outre, qu'ils n'entrent dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

NEUVIEME RESOLUTION

Aucune question diverse n'a été débattue au cours de cette assemblée générale.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

2-Le bilan après affectation du résultat :

Bilan après affectation du résultat de l'exercice 2018 (Selon PV de l'AGO du 27 Mai 2018 ayant approuvé les étatsfinanciers arrêtés au 31/12/2018)

ACTIFS	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017	CAPITAUX PROPRES	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
ACTIFS NON COURANTS					
Actifs immobilisés					
Immobilisations incorporelles	59 376	52 207	Capital social	53600000	53600000
Moins: amortissement	50.886	-47 321	Réserves légales	5 360 000	5360000
S/Total	8 490	4886	Fonds social	360 000	240 000
Immobilisations corporelles	8 598 511	8 355 567	Prime démission	59469653	77 157 653
Moins : amortissement	<u>-1742556</u>	<u>-1 138 556</u>	Resultats reportés	78752392	61 351 510
S/Total	6 855 955	7 217 011	Total descapitaux propresaprès affectation du	197542045	197709163
Immobilisations financières	196 300 727	192 132 136	resultat de l'exercice		
Moins: Provisions	-5 452 601	-155 386			
S/Total	190 848 126	191 976 750	PASSIFS		
Total des actifs immobilisés	197 712 571	199 198 647	Passifs non courants		
			Emprunts	11564311	6 398 258
Autres actifs non courants	0	0	Provision pour risques et charges	275000	275000
Total desactifs non courants	197 712 571	199 198 647	Total despassifs non courants	11839311	6 673 258
ACTIFS COURANTS			PASSIFS COURANTS		
Stocks	0	0			
Moins: Provisions	0	0			
S/Total	0	0	Fourniss eurs et comptes rattachés	450 075	643998
Clients et comptes rattachés	1671386	1 803 619			
Moins: Provisions	0	0	Autres passifs courants	1 204320	1 037 747
S/Total	1 671 386	1 803 619			
Autres actifs courants	9 133 992	5 074 224	Autres passifs financiers	18670061	16 695 135
Moins: Provisions	0	0			
	9 133 992	5 074 224	Concours bancaires	0	0
Placements et autres actifs financies	20 865 829	16 403 857			
Liquidités et équivalents de liquidités	322 034	278 954	Total despassifs courants	20324456	18 376 880
Total desactifscourants	31 993 241	23 580 654	Total despassifs	32 163 767	25 050 138
Total desactifs	229 705 812	222 759 301	Total capitaux propres et passifs	229705812	222759301

3-L'état d'évolution des capitaux propres :

DESIGNATION	Capital souscrit	Primes liées au capital	Réserves légales	Fonds social	Résultat reportés	Résultat de la période	Total
Situation des capitaux propres au 31 décembre 2018	53 600 000	77 157 653	5 360 000	240 000	61 351 510	17 520 882	215 230 045
Affectation du résultat bénéficiaire 2018 (AGO du 27 Mai 2019)				120 000	17 400 882	-17 520 882	o
Dividendes		-17 688 000					-17 688 000
Situation des capitaux propres au 31 décembre 2018 après affectation Résultat	53 600 000	59 469 653	5 360 000	360 000	78 752 392	o	197 542 045

2019 - AS - 753-01

INFORMATIONS POST AGO

Société Tunisienne d'Email -SOTEMAIL-

SIEGE SOCIAL: MENZEL HAYET - MONASTIR

Suite à la réunion de son assemblée générale ordinaire en date du 31 mai 2019, la Société Tunisienne d'Email – SOTEMAIL- publie ci-dessous :

- ✓ Les résolutions adoptées,
- ✓ Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- ✓ L'état d'évolution des capitaux propres

1^{ière} résolution :

Après lecture du rapport de gestion et du rapport général des Co-commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice 2018, l'assemblée générale approuve le rapport du conseil d'administration dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

2ième résolution :

Après lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée et du rapport général des Cocommissaires aux comptes, l'assemblée générale approuve les états financiers relatifs à l'exercice 2018 tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale approuve également les choix et méthodes comptables adoptés lors de l'établissement desdits états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites dans ces états qui font ressortir pour l'exercice clos le 31/12/2018 un résultat net après modifications comptables bénéficiaire s'élevant à 2 101 949.366 dinars.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

3ième résolution :

Après lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes établi en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations et conventions citées par ce rapport spécial.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

4ième résolution:

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018 comme suit :

Résultat net de l'exercice 2018	2 101 949,366
(+) Résultat reportés (suite résolution n° 4 du PV DE L'AGO du 5 juin 2018)	-5 971 354,749
Résultat reporté 2018	-3 869 405,383

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

5ème résolution:

L'Assemblée Générale fixe à 130.000 dinars, le montant net annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2018.

L'Assemblée Générale donne pouvoir au conseil d'administration de répartir le montant global des jetons de présence au titre de l'exercice 2018 fixé ci-dessus sur les membres du conseil d'administration de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

6ième résolution:

L'assemblée générale des actionnaires donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration et au directeur général pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

7^{ième} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

2. LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

Bilan Après Affectation du résultat comptable (AGO du 31 mai 2019) Exercice 2018 (Exprimé en dinars tunisien)

Actifs	2018 (après affectation)	2017 (après affectation)
Actifs non courants		
Actifs immobilises		
Immobilisations incorporelles	175 883	125 307
Amortissements	(96 354)	(69 741)
Immobilisations corporelles	70 702 517	67 149 547
Amortissements	(21 512 515)	(19 088 410)
Immobilisations financières	3 629 538	3 456 418
Total des actifs immobilises	52 899 070	51 573 121
Autres actifs non courants	403 350	280 052
Total des actifs non courants	53 302 420	51 853 173
Actifs courants		
Stock	23 591 695	18 247 648

-	Suite	-
-	Suite	

Provisions sur stocks	(68 085)	(32 728)
Clients & comptes rattaches	17 598 064	12 332 534
Provisions pour dépréciation des clients	(870 657)	(501 149)
Autres actifs courants	6 877 856	6 246 473
Autres actifs financiers	1 698 510	1 794 802
Liquidités et équivalent de liquidités	1 903 468	784 612
Total des actifs courants	50 730 851	38 872 192
Total des actifs	104 033 271	90 725 365

Capitaux Propres & Passifs	2018 (après affectation)	2017 (après affectation)
Capitaux propres		
Capital social	26 200 000	26 200 000
Réserves légales	656 890	656 889
Résultats reportes	(3 869 405)	(5 971 356)
Autres capitaux propres	6 568 564	6 812 684
Total des capitaux propres avant résultat	29 556 048	27 698 217
Résultat de l'exercice	O	0
Total des capitaux propres aprés affectation	29 556 048	27 698 218
Passifs		
Passifs non courants		
Emprunt	11 978 414	10 767 197
Autres passifs non courants	387 974	183 975
Total passifs non courants	12 366 387	10 951 172
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattaches	29 114 443	23 767 240
Autres passifs courants	6 417 699	5 578 022
Concours bancaires et autres passifs financiers	26 578 695	22 730 713
Total des passifs courants	62 110 836	52 075 <u>975</u>
Total des passifs	74 477 223	63 027 147
Total des capitaux propres et des passifs	104 033 271	90 725 365

3. ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES :

	Capital Social	Primes d'émissions	Réserve légale	Sub d'inv	Résultat reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2018 avant affectation (2018)	26 200 000	4 800 000	656 890	1 768 564	(5 971 355)	2 101 949	29 556 048
Affectation et imputation de résultat (selon L'AGO 31/05/2019)					2 101 949	(2 101 949)	
Solde aux 31/12/2018 après affectation (2018)	26 200 000	4 800 000	656 890	1 768 564	(3 869 405)		29 556 048

2019 - AS - 754-01

INFORMATIONS POST AGE

Société Tunisienne d'Email -SOTEMAIL-

SIEGE SOCIAL: MENZEL HAYET - MONASTIR

Suite à la réunion de son assemblée générale ordinaire en date du 31 mai 2019, la Société Tunisienne d'Email – SOTEMAIL- publie ci-dessous les résolutions adoptées :

Première résolution :

Après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital et la renonciation des autres actionnaires à leurs droits préférentiels de souscription, l'Assemblée Générale Extraordinaire, approuve ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution :

Après avoir pris connaissance du rapport spécial des co-commissaires aux comptes relatif à l'augmentation du capital et la suppression des droits préférentiels de souscription, l'Assemblée Générale Extraordinaire, approuve ledit rapport

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution :

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, du rapport spécial des co-commissaires aux comptes et du certificat délivré par le conseil et approuvé par les commissaires aux comptes justifiant que la créance objet de la conversion est liquide, certaine et exigible au sens de l'article 305 du CSC, décide, sous la condition de l'adoption de la quatrième résolution relative à la suppression de droit préférentiel de souscription, d'augmenter le capital de Quatre millions de dinars (4000 000 DT) pour le porter de 26 200 000 DT à 30 200 000 DT, par émission avec une prime de Quatre millions de dinars 4000 000 DT, de 4 000 000 actions de un (1) dinars chacune, à libérer par compensation avec des créances liquides, certaines et exigibles sur la société.

Les actions nouvelles seront libérées en totalité lors de la souscription.

Les actions nouvelles qui seront soumises à toutes les dispositions statutaires seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la réalisation définitive de l'augmentation de capital.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution :

L'assemblée générale extraordinaire, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes, décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et de réserver la souscription des actions nouvelles à la Société Moderne de Céramique "SOMOCER" ayant son siège social à Menzel Hayet - Monastir pour la totalité des 4 000 0000 actions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Modification de l'article 7 des statuts

Suite aux résolutions précédentes l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article Sept (7) des statuts comme suit :

Article Sept nouveau

Le capital social est fixé à 30 200 000 DT divisé en 30 200 000 actions de un dinar (1) chacune.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution :

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour constater la libération d'actions par compensation et prendre toutes mesures pour la réalisation définitive de cette augmentation de capital

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

2019 - AS - 755-01

TITRES OPCVM	TITRES OPCVM	TITRES OPCVM	TITRES OPCVM
III NES OI CYNI	TITINES OF CYM	IIINES OICYM	TITINES OF CYM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ou	ıverture	VL au∶	31/12/2018	VL antérieure	Dernière V
	OPCVM DE CA						
THINKIE CICAV	SICAV OBLIGATAIRE		ISATION		478 000	402 475	402
1 TUNISIE SICAV 2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS BIAT ASSET MANAGEMENT	20/07/92 16/04/07		├── ┼	178,909 121,789	183,175 124,814	183, 124,
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99		1	103,593	105,806	105,
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17			106,915	110,143	110,
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01			107,043	109,578	109,
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18		igsquare	101,201	104,464	104,
7 FINA O SICAV 8 SICAV AMEN	FINACORP	11/02/08		\longmapsto	104,060	106,243	106,
9 SICAV BH CAPITALISATION ***	AMEN INVEST BH INVEST	01/10/92 22/09/94		++	43,204 30,220	43,999 30,378	44, 30,
5 SICAV BII CATTIALISATION	FCP OBLIGATAIRES DE CAPIT		L OUOTIDIE	ENNE	30,220	30,376	30,
10 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07		Т	15,960	16,252	16,
11 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14			116,613	118,718	118,
12 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08		1	1,137	1,144	1,
13 FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATIO	TSI	15/11/17			105,472	108,098	108,
14 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15			10,514	10,738	10,
15 FCP BNA CAPITALISATION ****	BNA CAPITAUX	03/04/07			147,611	150,200	150,
16 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07			10,716	10,911	10,
	FCP OBLIGATAIRES DE CAPITA			DAIRE			
17 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		لـــــــــــــــــــــــــــــــــــــ	1,644	1,682	1,
	SICAV MIXTES DA		TION				
18 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93		Щ	58,401	59,510	59
19 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94		├	126,848	128,690	128
20 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	HOTIDIESE	<u></u>	119,285	117,725	117
21 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	FCP MIXTES DE CAPITALI BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	GOTIDIENNI	T	146,689	135,886	135
21 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE 22 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		├─	538,875	502,374	502
23 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		 	129,129	130,828	131
24 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08		 	135,786	135,386	135
25 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08			133,545	132,663	132
26 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09			113,488	113,510	113
27 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09			115,763	110,249	110
28 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08			168,881	167,349	167
29 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10		↓	98,012	101,208	101
30 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11		— —Т	110,044	115,649	115
31 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		┷	171,822	175,681	175
32 MCP EQUITY FUND 33 FCP SMART EQUILIBRE	MENA CAPITAL PARTNERS SMART ASSET MANAGEMENT	30/12/14 18/12/15		 	149,189 108,973	149,317 108,815	149 109
34 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07		 	22,857	22,854	22
	FCP MIXTES DE CAPITALIS			RE	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		
35 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04			2174,662	2037,929	2037
36 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08			127,259	125,624	125
37 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08			163,566	163,464	163
38 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09			198,668	206,321	206
39 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09		└	18,470	18,417	18
40 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		<u> </u>	2,801	2,778	2
41 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06			2,440	2,453	2
42 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		├	75,460	74,873	75
43 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI AMEN BUYEST	15/09/09 24/03/15		├	1,207	1,202 1,190	1
44 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST AMEN INVEST			 	1,171		1
45 FCP HAYETT PLENITUDE 46 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15 24/03/15		 	1,173 1,167	1,153 1,123	1
47 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15		 	123,892	121,730	121
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08			126,408	129,770	130
49 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17			1095,846	1144,713	1143
50 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17			11,353	11,763	11
51 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17			10,601	10,567	10
	SICAV ACTIONS I						
52 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE OPCVM DE I	10/04/00 DISTRIBUTIO		——	102,764	97,583	97
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier d Date de paiement	lividende Montant	VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière V
		LIGATAIRES					
53 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00			109,439	106,603	106
54 AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00			103,334	100,790	100
55 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	23/05/19	5,018	105,807	103,237	103
56 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 57 TUNISO-EMIRATIE SICAV	ATTIJARI GESTION AUTO GEREE	01/11/00 07/05/07	20/05/19 11/04/19		103,871 105,483	101,474 102,868	101 102
58 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/19		105,483	102,868	102
59 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/03/19	5,365	105,907	103,079	103
60 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/04/19	4,163	102,369	100,347	100
61 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/19	3,620	104,049	101,761	101
62 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	29/04/19	4,979	105,467	103,592	103
63 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5,496	108,153	105,493	105
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/19		105,732	103,434	103
	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/19	3,543	104,336 104,017	102,558	102
	CDT	02/11/92	29/03/19 24/05/19	4,574 4,425	104,017 105,041	101,793 102,632	101 102
66 SICAV RENDEMENT	SBT SCIF	16/10/00				101,102	101
66 SICAV RENDEMENT 67 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SBT SCIF BH INVEST	16/10/00 10/11/97	27/05/19	5,520	103,954		
66 SICAV RENDEMENT 67 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV 68 SICAV BH OBLIGATAIRE	SCIF			5,520 4,756	103,954	102,907	103
66 SICAV RENDEMENT 67 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV 68 SICAV BH OBLIGATAIRE 69 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SCIF BH INVEST	10/11/97	27/05/19	4,756			
66 MAXULA PLACEMENT SICAV 66 SICAV RENDEMENT 67 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV 68 SICAV BH OBLIGATAIRE 69 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT 70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV 71 SICAV L'ÉPARGNANT	SCIF BH INVEST BH INVEST	10/11/97 06/07/09 05/06/08 20/02/97	27/05/19 23/05/19 30/05/19 27/05/19	4,756 3,847 5,274	104,881 106,127 103,956	102,907 104,229 101,342	103 104 101
66 SICAV RENDEMENT 67 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV 68 SICAV BH OBLIGATAIRE 69 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT 70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV 71 SICAV L'ÉPARGNANT 72 AL HIFADH SICAV	SCIF BH INVEST BH INVEST SMART ASSET MANAGEMENT STB MANAGER TSI	10/11/97 06/07/09 05/06/08 20/02/97 15/09/08	27/05/19 23/05/19 30/05/19 27/05/19 29/05/19	4,756 3,847 5,274 4,859	104,881 106,127 103,956 103,658	102,907 104,229 101,342 100,978	104 101 100
66 SICAV RENDEMENT 67 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV 68 SICAV BH OBLIGATAIRE 69 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT 70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV 71 SICAV L'ÉPARGNANT	SCIF BH INVEST BH INVEST SMART ASSET MANAGEMENT STB MANAGER	10/11/97 06/07/09 05/06/08 20/02/97	27/05/19 23/05/19 30/05/19 27/05/19	4,756 3,847 5,274 4,859 3,952	104,881 106,127 103,956	102,907 104,229 101,342	104 101

TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM

		FCP OBLIGATAIRES	E VI QUOTIDI	ENNE				
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	22/05/19	3,763	104,096	102,116	102,127
_	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	5,028	104,660	102,251	102,270
_	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	4,461	105,717	103,605	103,617
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							,	,
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18		_	101,002	105,062	105,243
- 7.5			MIXTES			,	,	,
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/05/19	0,819	60,686	59,655	59,800
80	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1,420	100,978	97,953	97,837
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	29/04/19	0,612	18,578	18,345	18,318
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	310,924	297,771	298,077
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/19	33,007	2484,413	2462,343	2466,903
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/19	2,973	77,578	73,331	73,376
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	16/05/19	2,618	58,053	56,070	56,063
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/19	0,737	117,754	115,911	115,826
		FCP MIXTES - V	L QUOTIDIENN	VE.			_	
89	FCP IRADETT 20 **	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	En liquidation	En liquidation	En liquidation
90	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	28/05/19	0,255	11,641	11,367	11,392
91	FCP IRADETT 100 **	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	En liquidation	En liquidation	En liquidation
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	28/05/19	0,353	14,496	14,138	14,190
93	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	20/05/19	0,297	16,365	16,646	16,652
94	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	20/05/19	0,153	14,055	14,307	14,298
	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/19	4,830	158,189	152,782	152,518
96	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/19	0,070	8,871	8,819	8,848
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/19	4,764	125,596	112,409	113,026
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	24/04/19	0,428	86,052	81,979	82,128
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	87,477	83,932	84,158
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/19	3,717	100,297	97,076	97,242
101	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	16/04/19	0,722	108,902	101,943	102,206
102	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/19	1,178	97,714	93,177	92,982
103	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,234	10,368	10,384
104	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1,356	100,049	97,772	97,761
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	29/04/19	2,731	162,324	159,178	159,268
		FCP MIXTES - VL	HEBDOMADA	IRE		-	-	
106	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/19	0,963	111,307	108,185	109,237
107	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	2,626	112,317	110,525	110,680
108	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,156	118,846	119,491
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,084	206,410	195,175	196,720
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,473	187,875	180,115	180,970
111	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	6,417	163,505	156,059	157,035
112	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	24,302	23,360	23,873
113	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	145,463	145,345	147,144
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	15/05/19	1,737	128,460	138,049	139,833
115	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	9549,089	9115,830	9151,382
116	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	16/05/19	13,765	1047,449	1070,400	1072,341
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/19	101,823	5956,682	5946,223	5944,548
118	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	31/05/19	110,305	5259,834	5214,698	5256,417
119	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/19	1,883	91,894	90,252	93,081
120	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-		5000,000	5089,370	5081,380
121	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	-	9,998	10,002
		FCP ACTIONS - V						
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15		3,829	123,003	119,280	119,177
		FCP ACTIONS - VI					_	
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	29/04/19	205,927	11 963,015	11 761,547	11 777,549

^{*} SICAV en liquidation anticipée

BULLETIN OFFICIEL

DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4èmeTranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél: (216) 71 947 062
Fax: (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

www.cmf.org.tn email 1 :cmf@cmf.org.tn email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF Mr. Salah Essayel

^{**} FCP en liquidation anticipée

^{***} initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

^{****} initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la société «Maghreb International Publicité -MIP- », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
20. One Teek Helding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 100 400
30. One Tech Holding	0 4 T 1000 TUNO	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I 1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
· ·		
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis- Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis	71 433 299
63. Tunisie Valeurs	Mahrajène- Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis	71 189 600
64. TUNINVEST SICAR	Mahrajène-	71 189 800
65. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
66. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
67. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
68. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
69. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	lmmeuble Amir El Bouhaira, Appt.№1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
17 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
19 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

20.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
21. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
23.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
24. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
25. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
26. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
27. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
28. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
29. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel,	31 331 800
30. Loan and Investment Co	Tunis	71 790 255
31. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE- Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002	73 308 777
32. North Africa International Bank -NAIB -	Tunis Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk	71 950 800
33. Palm Beach Palace Jerba	-4128 DJERBA-	75 653 621
34. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I2035 CHARGUIA-	71 797 433
36.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
37. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2ème étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis- Siège de l'Office de Développement du Centre	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taîb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53.Société de Mise en Valeur des lles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
54. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
55. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{èr} étage app n°13-3013 Sfax	74 624 424
56. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
57. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
p Socioto doo i Toddito i Haitifacodiique « OO.I NO.FIIA »	F TO THE MAJINE DOUIDIE OF AN ET DAUIDE	7 701 310

58.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taîb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
59.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
60.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère- Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73. Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA" 74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM- Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis	78 638 499
International « SONEDE International »	2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie 76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
"SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS"	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
<u> </u>	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir	17 002 400

95.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK -TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, Zl Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Туре	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	FCP BNA CAPITALISATION (4)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	POF AXIS FLACEINENT EQUILIBRE	WIIXTL	CAFITALISATION	MANAGEMENT	Immeuble Assurances SALIM-
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
41	FCP IRADETT 100 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 20 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

	T		T	T	T
54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018 (3)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
78	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
85	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
96	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BH CAPITALISATION (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
111	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

112	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
114	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
115	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
117	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
121	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
123	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
124	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

- (1) SICAV en liquidation anticipée
 (2) FCP en liquidation anticipée
 (3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie
 (4) Initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP
 (5) Initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

	LISTE DES FONDS D'AMORCAGE					
		Gestionnaire	Adresse			
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T			
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			
7	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis			
8	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis			

LISTE DES FCPR

		LISTE DES FCPR	
1		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
			Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	, ,
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
			, ,
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2éme étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053- Tunis
	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
		<u> </u>	<u> </u>

^{*} Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » Siège Social : Zone Industrielle 8030-Grombalia

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils vont être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 14 juin 2019. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes Mr Adnène ZGHIDI.

Bilan Consolidé

Arrêté au 31-12-2018

ACTIFS	Notes	31/12/2018	31/12/2017
ACTIFS NON COURANTS	1		
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		4 017 404	2 905 863
moins : amort immob incorporelles		(1 947 315)	(1 883 430)
	1.1	2 070 089	1 022 433
Ecart d'acquisition		1 930 587	1 930 587
moins: amort Ecart d'acqui.		(1 660 260)	(1 440 519)
	1.2	270 327	490 068
Immobilisations corporelles		39 849 571	37 743 278
moins : amort immob corporelles			
mons . amort minob corporelles	1.3	(28 370 446)	(26 836 244)
	1.3	11 479 125	10 907 034
Immobilisations financières		567 675	608 594
moins : provisions immob financières		(394 191)	(390 989)
'	1.4	173 484	217 605
Autres actifs non courants	1.5	53 414	5 833
Total des actifs non courants		14 046 439	12 642 973
ACTIFS COURANTS	2		
Stocks		26 003 860	22 798 785
moins: provisions sur stocks		(1 394 555)	(1 318 697)
	2.1	24 609 305	21 480 088
Clients et comptes rattachés		22 663 078	21 167 300
moins: provisions sur clients		(3 649 056)	(3 245 302)
	2.2	19 014 022	17 921 998
		/ 722 F//	7.040.220
Autres actifs courants		6 722 566	7 848 328
moins: provisions sur AAC		(703 843)	(610 435)
	2.3	6 018 723	7 237 893
Placements et autres actifs financiers		229 491	257 236
moins: provisions sur les placements		(6 593)	(6 593)
Providence of the processor	2.4	222 898	250 643
		222 070	250 043
Liquidités et équivalent de liquidités	2.5	5 050 241	3 394 527
The state of a square and any and a square a			
		5 050 241	3 394 527
Total des actifs courants		54 915 189	50 285 149
TOTAL DES ACTIFS		68 961 628	62 928 122

Bilan Consolidé

Arrêté au 31-12-2018

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Notes	31/12/2018	31/12/2017
CARLTALLY PROPER			
CAPITAUX PROPRES	3		
Capital social	3.1	14 040 000	14 040 000
Réserves consolidées		11 149 495	9 711 052
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercic	e	25 189 495	23 751 052
		2 725 425	2 42/ 152
Résultat consolidé - Part du Groupe		2 735 425	2 426 152
Total des capitaux propres après résultat consolidé		27 924 920	26 177 204
Intérêt des minoritaires		632 195	944 438
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS	4		
Emprunts	4.1	2 396 682	2 679 273
Provisions	4.2	218 324	229 829
Total day wassife was assuments		2 / 15 00 /	2,000,100
Total des passifs non courants		2 615 006	2 909 102
PASSIFS COURANTS	5		
Fournisseurs et comptes rattachés	5.1	17 099 468	
Autres passifs courants	5.2	4 171 105	
Concours bancaires et autres passifs financiers	5.3	16 518 934	10 990 176
Total des passifs courants		37 789 507	32 897 378
Total des passifs		40 404 513	35 806 480
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		68 961 628	62 928 122

Etat de résultat consolidé

Arrêté au 31-12-2018

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Revenus	6	58 531 126	49 463 859
Production immobilisée		646 646	-
Autres produits d'exploitation		143 979	168 960
Produits d'exploitation		59 321 751	49 632 819
Variation des stocks prod. Finis & encours		219 691	1 421 260
Achats d'approv. Consommés	7	(39 548 332)	(35 151 091)
Charges de personnel		(8 672 174)	(6 917 348)
Dotations aux amort. & provisions		(2 704 611)	(1 784 417)
Autres charges d'exploitation	8	(4 004 730)	(2 468 697)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 611 595	4 732 526
Charges financières nettes	9	(2 416 691)	(2 457 348)
Produits des placements	10	895 075	13 809
Autres gains ordinaires		119 532	570 636
Autres pertes ordinaires		(57 196)	(171 473)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		3 152 315	2 688 150
Impôts sur les sociétés		(884 418)	(358 903)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPÖT		2 267 897	2 329 247
Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 267 897	2 329 247
Effets des modifications comptables (net d'impôts)		-	-
RESULTAT APRES MODIFICATION COMPTABLE		2 267 897	2 329 247
Résultat du Groupe		2 735 425	2 426 152
Résultat Hors Groupe		(467 528)	(96 905)

Etat de flux de trésorerie consolidé

Arrêté au 31-12-2018

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE	Notes	31/12/2018	31/12/2017
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Résultat net		2 267 897	2 329 247
Ajustements pour :			
Amortissements et provisions		2 521 701	1 717 170
Variation des:			
- stocks		(3 206 239)	(5 970 345)
- créances		(3 629 430)	1 457 902
- autres actifs		1 557 000	(310 575)
- fournisseurs et autres dettes		766 468	1 581 229
- Résorption subvention d'investissement		(27 126)	(29 607)
- Charges financières nettes		168 076	146 787
- Plus ou moins values de cession		(85 083)	(483 858)
- Plus ou moins values de cession Titres		(860 085)	0
FLUX PROVENANT DE L'EXPLOITATION	11.1	(526 820)	437 950
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT	11.1	(020 020)	107 700
Décaissement /acquisit° d'immob°. corporelles et incorp		(3 715 290)	(2 966 496)
Encaissement /cession d'immob°. corporelles et incorp		94 500	64 800
Encaissements / acquisitions d'immobilisations financières		894 901	91 057
Décaissements / acquisitions d'immobilisations financières		(54 040)	
Décaissement /acquisit° d'autres actifs non courants		(80 120)	39 670
Encaissements / autres valeurs immobilisées		166 652	0
Décaissements / autres valeurs immobilisées		(164 347)	(16 309)
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES A L'INVESTISSEMENT	11.2	(2 857 744)	(2 895 001)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Variation/ capitaux propres		585 097	(510 034)
Var Enc/ Remb.d'emprunts (Crédits de gestion,CT)		2 720 737	1 775 632
Variations des emprunts (MT)		(158 256)	938 746
Dividendes et autres distributions		(1 404 744)	(970 688)
Constitution de société		100 000	150 000
Augmentation du capital		400 000	300 000
FLUX AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	11.3	2 242 834	1 683 656
VARIATION DE TRESORERIE		(1 141 730)	(773 395)
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		(1 334 834)	(561 439)
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		(2 476 564)	(1 334 834)
INLOUKERIE A LA FIIN DE L'EXEKUICE		(2 4 / 0 304)	(1 334 634)

1-PRESENTATION DU GROUPE DE LA SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES "SIAME"

Le groupe de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » est composé de 8 sociétés, « SIAME » comprise. Le groupe est constitué principalement par les filiales, exerçant dans la même branche d'activité de distributionet de sous-traitance du matériel électrique et d'autres activités de services liés.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

2.1- PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers consolidés du groupe de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » sont élaborés à partir des comptes individuels des sociétés incluses dans le périmètre. Ceux-ci sont arrêtés et présentés conformément à la législation en vigueur, notamment les principes comptables relatifs à la consolidation des états financiers et au Système Comptable des Entreprises.

Ils tiennent compte des concepts fondamentaux et des conventions comptables définis par :

- Le décret 96-2459portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- Les normes comptables de consolidation (normes 35 à 37) ;
- La norme relative aux regroupements d'entreprises (norme 38).

2.2- METHODE D'EVALUATION

- LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées dans le patrimoine des sociétés du groupe à la date de leur acquisition et figurent pour leur coût historique hors taxes récupérables.

Les logiciels ont été amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur 3 ans.

- ECART D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition est l'écart de valeur constaté entre le coût d'acquisition des titres d'une société consolidée et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis à la date de l'opération. Il est amorti sur une période de 5 ans.

- LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont enregistrées dans le patrimoine des sociétés du groupe à la date de leur acquisition et figurent pour leur coût historique hors taxes récupérables.

Pour le besoin de l'établissement des états financiers consolidés, les biens acquis en leasing avant le 1^{er} Janvier 2008, ont été retraités en adoptant l'approche économique de capitalisation, et ce, conformément à la convention comptable de la prééminence du fond sur la forme, prévue par le décret n° 96-2459 relatif au Cadre Conceptuel de la Comptabilité et à la Norme Comptable NCT 41 relative à la comptabilisation des contrats de location.

Ces biens ont été amortis selon la méthode linéaire.

- LE PORTEFEUILLE DES TITRES

Les titres composant le portefeuille du groupe sont enregistrés à leur coût historique. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur historique. La valeur d'inventaire est, normalement, calculée par référence :

- A la quote-part des capitaux propres, ajustée le cas échéant, d'éléments noninscrits en comptabilité, pour les titres non cotés à la BVMT ;
- Au cours boursiers moyens du mois de décembre 2018, pour les titres cotés à la BVMT.

- LES STOCKS ET ENCOURS

Pour la valorisation de ses stocks, le groupe utilise la méthode du coût moyen pondéré ; la marge intra-groupe étant éliminée.

- PRISE EN COMPTE DES REVENUS

Les revenus quelle que soit l'activité qui les génère, sont pris en compte à la livraison. Le chiffre d'affaires consolidé est exprimé hors TVA après élimination des opérations intra-groupe.

- CONVERSION DES DETTES FOURNISSEURS EN DEVISE

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en utilisant le taux de change en vigueur au 31 décembre 2018. La différence est passée en résultat de l'exercice.

3- PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Les principes et le périmètre de la consolidation ont été déterminés conformément à la loi 2001-117 du 06 décembre 2001, complétant le code des sociétés commerciales et relative aux groupes de sociétés et en application des normes comptables tunisiennes de consolidation sus précisées.

3.1- PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation est formé de toutes les entreprises sur lesquelles la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » exerce directement ou indirectement par le biais de ses filiales un contrôle exclusif ainsi que les entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable.

3.2- METHODES DE CONSOLIDATION

* INTEGRATION GLOBALE

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres, chacun des éléments d'actifs et de passifs de chaque filiale, en dégageant la part des intérêts minoritaires tant dans les capitaux propres que dans le résultat. Elle est appliquée pour les entreprises du groupe qui sont contrôlées de manière exclusive.

* Integration Proportionnelle

C'est une méthode de comptabilisation et de présentation selon laquelle la quote-part d'un co-entrepreneur dans chacun des actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement est regroupée, ligne par ligne, avec les éléments similaires dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur ou est présentée sous des postes distincts dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur.

Un co-entrepreneur est un participant à une co-entreprise qui exerce un contrôle conjoint.

* LA MISE EN EQUIVALENCE

Les sociétés dans lesquelles la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » exerce, directement ou indirectement, une influence notable, sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. La « SIAME » est présumée avoir une influence notable si elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

Cette méthode consiste à remplacer la valeur des titres figurant à l'actif du bilan de la « SIAME » et de ses filiales par la quote-part du Groupe dans les fonds propres et le résultat des sociétés mises en équivalence.

4- PRINCIPES DE CONSOLIDATION

4.1- RETRAITEMENTS ET ELIMINATIONS

Les comptes des filiales sont, si nécessaire, retraités selon les principes et les règles d'évaluation du groupe.

- Les créances, les emprunts et les prêts réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés.
- Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets sur le bilan, le hors bilan, ainsi que sur le résultat consolidé.
- Les dividendes intragroupe et les plus ou moins-values réalisées suite à la cession d'éléments d'actifs entre les sociétés du groupe sont éliminés.

4.2- INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère. De même, les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la société mère.

4.3- TRAITEMENT DES ECARTS DE PREMIERE CONSOLIDATION

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

* L'ECART D'EVALUATION

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

* LE GOOD WILL

Le goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur une durée d'utilité estimée. La durée ne doit pas dépasser 20 ans (§39 de la NCT n°38). Le goodwill négatif est comptabilisé en produit de l'exercice ou différé sur les exercices ultérieurs conformément au traitement préconisé par les paragraphes 54 à 59 de la NCT n°38.

4.4- TRAITEMENT DE L'IMPOT

La charge consolidée d'impôt comprend :

- l'impôt exigible des différentes filiales calculé conformément à la législation fiscale en vigueur au 31 décembre 2018 ;
- les impôts différés provenant des décalages temporaires provenant des écarts entre les valeurs comptables et fiscales d'éléments du bilan consolidé.

La compensation se fait pour les impôts différés actifs et passifs au sein d'une même entité fiscale. L'entité fiscale correspond soit à l'entité elle-même en absence d'intégration fiscale, soit au groupe fiscalement intégré s'il existe. La règle de prudence consiste à ne pas constater les actifs d'impôts différés qui ne pourraient être effectivement utilisés dans l'avenir en réduction de la charge d'impôt globale. Il en résulte que le Groupe constate un impôt différé actif net par entité fiscale dès lors que ce net d'impôt différé ne résulte pas de déficits fiscaux ou dès lors que l'entité fiscale concernée n'a pas réalisé de pertes fiscales au cours des deux derniers exercices.

Le Groupe a appliqué la méthode du report variable pour déterminer le montant des impôts différés. Tous les décalages ont été retenus, sans actualisation, quelle que soit la date de récupération ou d'exigibilité.

4.5- RESERVES CONSOLIDEES

Cette rubrique comprend les comptes de réserves de la « SIAME » et la quote-part dans les réserves des sociétés consolidées par intégration globale et des sociétés mises en équivalence. Cette quote-part est calculée sur la base du pourcentage d'intérêt.

4.6- RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Le résultat consolidé correspond au résultat de la société mère majoré de la contribution réelle, après retraitements de consolidation, des sociétés intégrées globalement et des sociétés mises en équivalence.

4.7- DATE DE CLÔTURE

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes arrêtés au 31 décembre pour l'ensemble des sociétés consolidées.

4.8- OPERATIONS DE CREDIT-BAIL PRENEUR

Les immobilisations d'exploitation financées au moyen de contrats de crédit-bail avant le 1^{er} janvier 2008 (crédit-bail preneur) ont été retraitées en consolidation à l'actif du bilan consolidé conformément à la norme comptable NCT 41. Elles sont présentées au niveau de la rubrique «immobilisations corporelles». Elles font l'objet d'un plan d'amortissement dont les dotations sont calculées en fonction de la durée du contrat de leasing.

5- NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

5.1- DETERMINATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

En application des dispositions de la loi n° 2001-117 du 06 décembre 2001 portant promulgation du code des sociétés commerciales et de la norme NCT n°35 § n°38, les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation du groupe de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME », se présentent comme suit :

Raison Sociale	Pourcentage	e de contrôle	Type de contrôle Pourcentage d'intérêt Méthode de consol		Pourcentage d'intérêt		onsolidation	
Kaisori Sociale	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
SIAME	100,00%	100,00%	Contrôle	Contrôle	100,00%	100,00%	IG	IG
STAINE	100,00%	100,00%	exclusif	exclusif	100,00%	100,00%	10	10
SITEL	59,77%	59,77%	Contrôle	Contrôle	59,77%	59,77%	IG	IG
SITEL	37,1170	37,1170	exclusif	exclusif	37,1170	37,1170	10	10
ELECTRICA	80,00%	80,00%	Contrôle	Contrôle	80,00%	80,00%	IG	IG
ELECTRICA	00,00%	00,00%	exclusif	exclusif	00,00%	00,00%	10	.0
CONTACT	100,00%	100,00%	Contrôle	Contrôle	100,00%	100,00%	IG	IG
CONTINUT	100,00%	100,00%	exclusif	exclusif	100,00%	100,00%	10	10
SIAME INTERNATIONAL	99.99%	99,99%	Contrôle	Contrôle	99,99%	99,99%	IG	IG
SIMILE HATERWATTOWNE	77,7770	77,7770	exclusif	exclusif	77,7770	10	10	
TOUTALU	81,47%	81,43%	Contrôle	Contrôle	81,43%	81,43%	IG	IG
TOOTALO	01,1770	01,10%	exclusif	exclusif	01,10%	10%	10	.0
IAT	50,00%	50,00%	Contrôle	Contrôle	50,00%	50,00%	IG	IG
	00,00%	00,00%	exclusif	exclusif		00,00%	10	10
MEDIKA-TECH	51,00%	NA	Contrôle	_	25,50%	NA	IG	NA
	0.,00%		exclusif		20,00%	(.0	

Les sociétés constituant le groupe « SIAME » se présentent comme suit :

❖ SOCIETE MERE

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » est une société anonyme créée en date du 12 mai 1976 par la « STEG » dans le cadre de la loi 74/74.

L'activité de la société consiste à fabriqueret à commercialiser du matériel et de l'appareillage électrique (compteurs, disjoncteurs, tableaux, blocs de jonction...) et, généralement, le montage des pièces détachées pouvant constituer tout appareillage électrique ou électronique.

Jusqu'au mois de juin 1998, le capital de la « SIAME » était détenu à concurrence de 72 % par la Société Tunisienne d'Electricité et de Gaz « STEG ». Par décision de la C.A.R.E.P en date du 4 mai 1998, le bloc de contrôle de 51 % a été cédé à la Société Tunisienne d'Equipements « STEQ ».

Dans le cadre de sa privatisation, il a été convenu suivant la décision de la C.A.R.E.P du 06 mai 1999 de procéder à la vente de 20% du capital, soit 137 500 actions, au profit de la société AL MAL KUWAITI COMPANY K.S.C et de 23,1% du capital, soit 159 048 actions, par voie d'Offre Publique de Vente.

A compter du 1^{er} juin 1999, la valeur « SIAME » a été admise au premier marché de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis.

Le capital social de la société a connu des augmentations successives dont la dernière datant de 2004 qui l'a porté à la somme de 14 040 000 TND.

En réponse à une demande introduite, en date du 26 octobre 2009, par M. Mohamed Hédi BEN AYED agissant de concert avec des personnes physiques et morales, dans les conditions de l'article 6 nouveau de la loi n°94-17 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier et de l'article 166 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, le Conseil du Marché Financier, en application de l'article 6 nouveau susvisé, a autorisé l'opération d'acquisition de 7 505 357 actions, soit 53,46% du capital de la société. Le prix de cession est de 1,3 TND par action d'une valeur nominale de 1 TND.

❖ SOCIETES FILIALES :

Les sociétés sous contrôle exclusif de la société mère telles que définies par le code des sociétés commerciales et les normes comptables tunisiennes sont les suivantes :

• SOCIETE CONTACT

Société à responsabilité limitée totalement exportatrice ayant un capital de 2 560 000 TND créée en 1998, exerçant dans le domaine de la sous-traitance industrielle notamment l'assemblage de divers types de connecteurs pour l'électronique et l'automobile pour des donneurs d'ordre étrangers.

• SOCIETE ELECTRICA

Société à responsabilité limitée ayant un capital de 1 000 000 TND créée en 1999, dont l'objet social consiste à la commercialisation de matériel électrique et électronique complétant la gamme « SIAME ».

• SOCIETE SIAME INTERNATIONAL

Société de commerce international, ayant un capital de 150 000 TND. Elle a été créée en janvier 2009 pour subvenir aux besoins des clients du réseau commercial international de la SIAME en marchandises non produites par elle.

• SOCIETE SITEL

Société anonyme, ayant un capital de 1 000 000 TND créée en 1985. Elle a pour activité l'étude et l'entreprise de tous travaux publics relatifs à la production, au transport et à l'utilisation de tous genres d'énergie en particulier l'énergie électrique et ses dérivés.

• SOCIETE TOUTALU

Société anonyme, créée en janvier 2007, ayant un capital de 2 800 000 TND. Elle a pour activité la fonderie de pièces en aluminium et notamment celles des accessoires de lignes.

• SOCIETE I@T

Société anonyme, créée en Mai 2017, ayant un capital de 500 000 TND. Elle exerce dans le domaine de Recherche et développement, étude des solutions intelligentes et innovantes pour la gestion et la distribution de l'énergie.

• SOCIETE MEDIKA-TECH Société à responsabilité limitée, créée en Septembre 2018, ayant un capital de 100 000 TND. Elle exerce dans le domaine de l'importation et du commerce des produits et des machines pour les secteurs technologiques à haute valeur ajoutée notamment l'instrumentation et l'appareillage biomédical, la robotique, la domotique, la monétique et les télécommunications et multimédia.

NOTE 1- ACTIFS NON COURANTS CONSOLIDES

Au 31 décembre 2018, la valeur nette des actifs non courants consolidés s'élevant à 14 046 439 TND se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur brute 31/12/2018	Amortissement	Provision	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	4 017 404	(1 947 315)	0	2 070 089
Ecarts d'acquisition	1 930 587	(1 660 260)	0	270 327
Immobilisations corporelles	39 849 571	(28 370 446)	0	11 479 125
Immobilisations financières	567 675	0	(394 191)	173 484
Autres actifs non courants	53 414	0	0	53 414
Total	46 418 651	(31 978 021)	(394 191)	14 046 439

1.1- LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur comptable nette des immobilisations incorporelles consolidées s'élevant à 2 070 089 TND au 31 décembre 2018, se détaille comme suit :

Désignation	Valeur brute 31/12/2018	Cumul amort. 31/12/2018	VCN au 31/12/2018
Investissement de recherche et de développement	571 549	(563 290)	8 259
Concessions, marques, brevets et licences	1 015 233	(1 007 914)	7 319
Logiciels	542 742	(375 413)	167 330
Site web	7 110	(698)	6 412
Activités de développement en cours	1 880 770	0	1 880 770
Total	4 017 404	(1 947 315)	2 070 089

1.2- LES ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition constatés sur les filiales consolidées totalisent un montant brut de 1 930 587 TND amortis à hauteur de 1 660 260 TND. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Date de prise de contrôle	Valeur brute	Taux d'amort	Cumul amort 31/12/2018	VCN au 31/12/2018
SITEL	2000	402 346	20%	(402 346)	0
CONTACT	1998	(13 813)	100%	13 813	0
TOUTALU	2007	21 500	20%	(21 500)	0
ELECTRICA	2009	17 933	20%	(17 933)	0
ELECTRICA	2011	(120 019)	100%	120 019	0
CONTACT	2012	314 975	20%	(314 975)	0
CONTACT	2013	219 982	20%	(219 982)	0
SITEL	2014	(11 021)	100%	11 021	0
CONTACT	2014	349 990	20%	(349 990)	0
TOUTALU	2015	322 262	20%	(257 810)	64 452
CONTACT	2016	249 982	20%	(149 989)	99 993
TOUTALU	2017	176 470	20%	(70 588)	105 882
Total		1 930 587		(1 660 260)	270 327

1.3- LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles consolidées s'élevant à 11 479 125 TND au 31 décembre 2018, se ventilant comme suit :

Désignation	Valeur brute 31/12/2017	Acquisitions 2018	Cession/Régul. 2018	Valeur brute 31/12/2018	Cumul amort 31/12/2017	Dotation 2018	Régularisation	Cumul amort 31/12/2018	VCN 31/12/2018
Terrain	946 703	0	0	946 703	0	0	0	0	946 703
Constructions	7 438 637	672 041	0	8 110 678	4 420 275	318 664		4 738 939	3 371 739
Matériels & outillages	21 092 080	801 232	(28 026)	21 865 286	16 807 721	783 876	(28 026)	17 563 571	4 301 715
Mat de transport	2 244 626	715 879	(214 388)	2 746 117	1 238 719	353 282	(190 971)	1 401 030	1 345 087
ммв	1 380 099	304 575	(26 434)	1 658 240	1 245 107	122 225	(25 477)	1 341 855	316 385
Agencements & aménagements	2 591 843	201 992	0	2 793 835	1 856 544	163 798	0	2 020 342	773 493
Immobilisations prises en leasing	1 301 895	0	0	1 301 895	1 265 064	36 831	0	1 301 895	0
Immobilisations chez les tiers	2 814	6 750	0	9 564	2 814	0	0	2 814	6 750
Immobilisations encours	744 581	471 517	(798 845)	417 253	0	0	0	0	417 253
Total	37 743 278	3 173 986	(1 067 693)	39 849 571	26 836 244	1 778 676	(244 474)	28 370 446	11 479 125

1.4 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Cette rubrique s'élevant en net à 173 484 TND au 31 décembre 2018, se détaille ainsi :

Désignation	Situation 31/12/2017		VCN 31/12/2017	Situation 3	VCN 31/12/2018	
Designation	Valeur	Provision	VCN 31/12/2017	Valeur	Provision	VCN 31/12/2016
EPI CORPORATION	36 263	(36 263)	-	36 263	(36 263)	-
SIALE	129 250	(129 250)	-	129 250	(129 250)	-
CELEC	88 000	(88 000)	-	88 000	(88 000)	-
SERPAC	750	(750)	-	750	(750)	-
DAR ADDOHN	50 000	(50 000)	-	50 000	(50 000)	-
SAS MAYETEL	34 816	-	34 816	-	-	-
ACTIONS ELECTROSTAR	5 398	(4 202)	1 196	5 398	(4 202)	1 196
ACTIONS STEQ	690	-	690	690	-	690
ACTIONS FIDELITY SICAV	617	-	617	617	-	617
Titres de participation	345 784	(308 465)	37 319	310 968	(308 465)	2 503
Prêts	86 585	-	86 585	48 407	(4 501)	43 906
Emprunt national	14 000	-	14 000	10 000	-	10 000
Cautionnements	162 225	(82 524)	79 701	198 300	(81 225)	117 075
Autres immobilisations financières	262 810	(82 524)	180 286	256 707	(85 726)	170 981
Total des immobilisations financières	608 594	(390 989)	217 605	567 675	(394 191)	173 484

Les immobilisations financières se composent des titres des sociétés sur lesquelles le groupe « SIAME » n'exerce ni un contrôle exclusif, ni un contrôle conjoint, ni une influence notable.

1.5- AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Cette rubrique, s'élève à 53 414 TND à la clôture de l'exercice 2018 contre 5 833 TND à la clôture de l'exercice précédent et se rapporte à des charges à répartir.

NOTE -2- ACTIFS COURANTS

Les actifs courants ont atteint une valeur nette de 54 915 189 TND au 31 décembre 2018. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Note	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Stocks	2.1	26 003 860	(1 394 555)	24 609 305
Clients et comptes rattachés	2.2	22 663 078	(3 649 056)	19 014 022
Autres actifs courants	2.3	6 722 566	(703 843)	6 018 723
Placements et autres actifs financiers	2.4	229 491	(6 593)	222 898
Liquidités et équivalents de liquidités	2.5	5 050 241	0	5 050 241
Total		60 669 236	(5 754 047)	54 915 189

2.1-STOCKS

La valeur nette des stocks consolidés s'élève au 31 décembre 2018 à 24 609 305 TND, après élimination des profits internes de (24 480 TND). Elle se ventile comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Stock SIAME	18 858 127	15 606 733	3 251 394
Provision pour dépréciation stock SIAME	(1 205 065)	(1 170 298)	- 34 767
Stock SITEL	523 791	1 202 636	- 678 845
Provision pour dépréciation stock SITEL	(4 929)	(4 929)	-
Stock CONTACT	2 412 231	1 589 955	822 276
Provision pour dépréciation stock CONTACT	(105 263)	(98 941)	- 6 322
Stock ELECTRICA	3 105 025	3 886 889	- 781 864
Provision pour dépréciation stock ELECTRICA	(79 298)	(44 529)	- 34 769
Stock TOUTALU	1 127 925	581 594	546 331
Provision pour dépréciation stock TOUTALU	0	0	-
Stock SIAME Internationale	1 241	1 241	-
Provision pour dépréciation stock SIAME Internationale	0	0	-
Valeur nette avant retraitement consolidation	24 633 785	21 550 351	3 083 434
Elimination marge interne/stocks (retr/cons)	(24 480)	(70 263)	45 783
Total	24 609 305	21 480 088	3 129 217

① Les profits sur cessions internes des stocks réalisés en 2017 et 2018 et touchant respectivement le stock initial et final entre les sociétés « SIAME », « ELECTRICA » et « SITEL » ont été éliminés du résultat et des stocks consolidés.

2.2- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES CONSOLIDES

Le solde net de cette rubrique s'élevantà 19 014 022 TND au 31 décembre 2018, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Clients ordinaires	16 985 455	15 617 617	1 367 839
Clients, retenues de garantie	872 437	1 030 301	- 157 864
Clients, effets à recevoir	370 542	726 291	- 355 749
Clients douteux	4 434 643	3 793 091	641 552
Total brut	22 663 078	21 167 300	1 495 778
Provision pour dépréciation des comptes clients	(3 649 056)	(3 245 302)	(403 754)
Total net	19 014 022	17 921 998	1 092 024

2.3- AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants consolidés nets des provisions s'élèvent au 31 décembre 2018à 6 018 723 TND et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Etat, impôts et taxes	4 054 781	3 376 708	678 073
Avances et acomptes au personnel	155 815	163 221	(7 406)
Avances et acomptes fournisseurs	1 181 686	1 916 328	(734 642)
Fournisseurs RRR à obtenir	192 764	63 412	129 352
Fournisseurs créances sur emballages	94 804	424 769	(329 965)
Débiteurs divers	654 056	1 531 270	(877 214)
Charges constatées d'avance	382 483	167 254	215 229
Produits à recevoir	6 178	205 366	(199 188)
Total brut	6 722 566	7 848 328	(1 125 762)
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	(703 843)	(610 435)	110 686
Total net	6 018 723	7 237 893	(1 015 076)

2.4- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS CONSOLIDES

Ce compte s'élève en net à 222 898 TND à la date de clôture et se détaille ainsi :

Désignation	Situation au 31/12/2018		
Designation	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Placements	229 491	(6 593)	222 898
Total	229 491	(6 593)	222 898

2.5 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et les équivalents de liquidités consolidés s'élevant à 5 050 241 TND au 31 décembre 2018 se détaillent comme suit :

Désignation	Situation au 31/12/2018			
Designation	Valeur brute	Provision	Valeur nette	
Banques et Caisses	2 721 937	0	2 721 937	
Valeurs à l'encaissement	2 328 304	0	2 328 304	
Total	5 050 241	0	5 050 241	

NOTE -3- CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2018, les capitaux propres consolidés s'élevant à 28 557 115 TND se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Capital social	14 040 000	14 040 000	0
Réserves consolidées	11 149 495	9 711 052	1 438 443
Total des capitaux propres avant résultat	25 189 495	23 751 052	1 438 443
Résultats consolidés	2 735 425	2 426 152	309 273
Intérêts des minoritaires	632 195	944 438	(312 243)
Total des capitaux propres après résultat & IM	28 557 115	27 121 642	1 435 473

Le détail de répartition des réserves et des résultats des sociétés du groupe entre réserves etrésultat consolidé, d'une part, et les parts des minoritaires, d'autre part, se présente comme suit :

	Situation avant partage		Situation avant partage Répartition des réserves		des réserves	Répartition des résultats		Elimination
Sociétés du groupe	Réserves	Résultat	Réserves	Part des	Résultats	Part des	des titres de	
	Reserves	Resultat	consolidées	minoritaires	consolidés	minoritaires	participation	
SIAME	8 823 430	2 636 323	8 963 158	0	2 636 323	0	0	
ELECTRICA	1 779 277	(1 173 786)	597 818	355 864	(929 916)	(243 870)	825 595	
SIAME INTER	273 055	1 097	126 029	18	1 097	0	149 990	
SITEL	509 373	(424 461)	(293 233)	204 936	(253 437)	(171 025)	597 670	
CONTACT	4 536 798	1 405 335	2 876 935	0	1 405 335	0	2 779 850	
TOUTALU	1 157 192	(126 856)	(1 095 713)	214 405	(103 352)	(23 504)	2 301 450	
IAT	500 000	(32 398)	0	250 000	(16 200)	(16 199)	250 000	
MEDIKA TECH	0	(17 357)	(25 500)	74 500	(4 426)	(12 931)	51 000	
Total	17 579 124	2 267 897	11 149 495	1 099 723	2 735 425	(467 528)	6 955 555	

NOTE -4- PASSIFS NON COURANTS

Les passifs non courants ont atteint un solde de 2 615 006 TND au 31 décembre 2018. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Emprunt	2 396 682	2 679 273
Provision pour risques et charges	218 324	229 829
Total	2 615 006	2 909 102

4.1 - EMPRUNTS

Ce poste consolidé s'élevant à 2 396 682 TND, correspond à la dette bancaire et à la dette provenant du traitement des financements d'immobilisations par crédit-bail. Ce poste se présente comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Emprunt SIAME	784 483	1 070 515	(286 032)
Emprunt SITEL	138 791	75 297	63 494
Emprunt CONTACT	884 983	802 448	82 535
Emprunt TOUTALU	518 469	573 421	(54 952)
Emprunt ELECTRICA	69 956	157 592	(87 636)
Total	2 396 682	2 679 273	(282 591)

4.2- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ce poste consolidé s'élevant à 218 324 TND, correspond aux provisions pour risques et charges constatées au niveau des sociétés du groupe. Il se détaille comme suit :

Société	Désignation	31/12/2018	31/12/2017
TOUTALU	Provision pour risques et charges	20 000	20 000
CONTACT	Provision pour risques et charges	79 829	79 829
SITEL	Provision pour amendes et pénalités	118 495	130 000
Total		218 324	229 829

NOTE -5- PASSIFS COURANTS

Cette rubrique s'élevant à 37 789 507 TNDau 31 décembre 2018, regroupe les postes suivants :

Désignation	Note	31/12/2018	31/12/2017
Fournisseurs et comptes rattachés	5.1	17 099 468	18 464 836
Autres passifs courants	5.2	4 171 105	3 442 366
Concours bancaires et autres passifs financiers	5.3	16 518 934	10 990 176
Total		37 789 507	32 897 378

5.1- FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES

Au 31 décembre 2018, ce poste consolidé s'élevant à 17 099 468 TND, se ventile comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Fournisseurs d'exploitation	12 495 510	14 105 876	(1 610 366)
Fournisseurs, factures non parvenues	(151 549)	331 337	(482 886)
Fournisseurs d'exploitation, effets à payer	4 682 137	3 690 978	991 159
Fournisseurs, retenues de garanties	59 174	58 697	477
Fournisseurs d'immobilisations	14 195	277 948	(263 753)
Total	17 099 468	18 464 836	(1 365 368)

5.2- AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique s'élevant à 4 171 105 TND au 31 décembre 2018, s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Etat, impôts et taxes	1 211 417	962 853	248 564
Organismes sociaux	630 762	586 036	44 726
Personnel et comptes rattachés	1 041 503	871 864	169 639
Clients, avances et acomptes	443 016	438 192	4 824
Dividendes et autres distributions	14 934	32 819	(17 885)
Créditeurs divers	216 281	3 307	212 974
Charges à payer	594 512	428 209	166 303
Produits constatés d'avance	0	100 406	(100 406)
Provisions courantes pour risques et charges	18 680	18 680	0
Total	4 171 105	3 442 366	728 739

5.3- CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Ce poste consolidé s'élevant au 31 décembre 2018 à 16 518 934 TND se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Crédits de gestion	10 307 526	6 350 500	3 957 026
Echéance à moins d'un an /crédits	1 874 714	1 723 974	150 740
Intérêts courus sur emprunts	66 348	41 706	24 642
Autres passifs financiers	12 248 587	8 116 180	4 132 407
Concours bancaires	4 270 346	2 873 996	1 396 350
Total	16 518 934	10 990 176	5 528 758

NOTE -6- REVENUS

Le chiffre d'affaires consolidé totalisant 58 531 126 TND se détaille comme suit :

Désignation	2018	2018		2017		on
Designation	En TND	en %	En TND	en %	En TND	en %
SIAME	35 133 094	57,3%	29 486 996	57,73%	5 646 098	55,41%
SITEL	2 660 779	4,3%	2 323 643	4,55%	337 136	3,31%
CONTACT	13 374 957	21,8%	10 044 610	19,67%	3 330 347	32,68%
ELECTRICA	7 398 807	12,1%	8 039 802	15,74%	(640 995)	-6,29%
TOUTALU	1 568 626	2,6%	1 136 193	2,22%	432 433	4,24%
IAT	1 118 412	1,8%	0	0,00%	1 118 412	10,98%
SIAME INTERNATIONAL	0	0,0%	42 699	0,08%	(42 699)	-0,42%
MEDIKA TECH	8 996	0,0%	0	0,00%	8 996	0,09%
Total	61 263 671	100%	51 073 943	100%	10 189 728	100%
Chiffre d'affaires intra-groupe	(2 732 545)		(1 610 084)		(1 122 461)	
Chiffre d'affaires consolidé	58 531 126		49 463 859		9 067 267	

NOTE -7- ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats consommés consolidés totalisent 39 548 332 TND à la clôture de l'exercice 2018. Ils se détaillent entre les différentes sociétés du groupe comme suit :

Désignation	2018	3	2017		Variatio	on
Designation	En TND	En %	En TND	en %	En TND	en %
SIAME	24 473 226	58,77%	20 804 496	56,57%	3 668 730	75,32%
SITEL	1 545 619	3,71%	2 651 377	7,21%	(1 105 758)	-22,70%
CONTACT	8 879 409	21,32%	5 931 246	16,13%	2 948 163	60,53%
ELECTRICA	5 336 598	12,81%	6 527 479	17,75%	(1 190 881)	-24,45%
TOUTALU	1 282 037	3,08%	825 984	2,25%	456 053	9,36%
IAT	118 092	0,28%	0	0,00%	118 092	2,42%
SIAME INTER	840	0,00%	33 972	0,09%	(33 132)	-0,68%
MEDIKA TECH	9 575	0,02%	0	0,00%	9 575	0,20%
Total	41 645 396	100%	36 774 554	100%	4 870 842	100%
Achats intra-groupe	(2 097 064)		(1 623 463)		(473 601)	
Achats consommés consolidés	39 548 332		35 151 091		4 397 241	

NOTE -8- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Cette rubrique correspond, principalement, à la rémunération du personnel extérieur, d'intermédiaires et des honoraires. Elle se détaille par entité comme suit :

Désignation	2	018	2017	
Designation	En TND	En %	En TND	En %
SIAME	2 008 666	49,30%	1 394 983	34,24%
ELECTRICA	553 022	13,57%	366 240	8,99%
SITEL	249 198	6,12%	234 231	5,75%
TOUTALU	94 102	2,31%	70 030	1,72%
CONTACT	818 823	20,10%	432 074	10,60%
IAT	342 842	8,41%	0	0,00%
SIAME INTER	4 436	0,11%	5 074	0,12%
MEDIKA TECH	3 369	0,08%	0	0,00%
Total	4 074 458	100%	2 502 632	61%
Achats intra-groupe	(69 728)		(33 935)	
Autres charges d'exploitation	4 004 730		2 468 697	

NOTE -9- CHARGES FINANCIERES NETTES

Cette rubrique correspond aux intérêts relatifs aux emprunts contractés, et aux écarts de change. Elle se détaille par entité comme suit :

Désignation	2018	8	2017		Variatio	on
Designation	En TND	En %	En TND	en %	En TND	en %
SIAME	1 575 344	65,19%	1 880 020	76,51%	(304 676)	749,38%
ELECTRICA	733 330	30,34%	566 387	23,05%	166 943	-410,61%
SITEL	126 356	5,23%	138 491	5,64%	(12 135)	29,85%
TOUTALU	165 842	6,86%	114 803	4,67%	51 039	-125,54%
CONTACT	(167 617)	-6,94%	(242 407)	-9,86%	74 790	-183,95%
IAT	(9 861)	-0,41%	0	0,00%	(9 861)	24,25%
SIAME INTER	(6 703)	-0,28%	54	0,00%	(6 757)	16,62%
Total	2 416 691	100%	2 457 348	100%	(40 657)	100%

NOTE -10- PRODUITS DES PLACEMENTS

Cette rubrique comprend les produits provenant des participations détenues par le groupe « SIAME ».

NOTE -11- FLUX DE TRESORERIE

Au 31 décembre 2018, la trésorerie du groupe « SIAME » a dégagé un solde négatif de 2 476 564 TND contre un solde négatif de 1 334 834 TND au 31 décembre 2017, soit une variation négative de 1 141 730TND. Les différentes rubriques se présentent ainsi :

Désignation	Note	31/12/2018	31/12/2017
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	11.1	(526 820)	437 950
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	11.2	(2 857 744)	(2 895 001)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	11.3	2 242 834	1 683 656
Variation de la trésorerie		(1 141 730)	(773 395)

11.1- FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Les flux affectés aux activités d'exploitation s'élevant à -526 820 TND s'analysent comme suit :

Désignation	Flux consolidés	Retraitement	Somme des flux
Résultat net de l'exercice	3 483 171	(1 215 273)	2 267 897
Amortissements et provisions nettes de reprises	2 301 959	219 742	2 521 701
Variation des stocks	(3 159 292)	(46 947)	(3 206 239)
Variation des créances clients	(2 941 185)	(688 245)	(3 629 430)
Variation des autres actifs	1 616 045	(59 044)	1 557 000
Variation des dettes fournisseurs et des autres dettes	28 224	738 244	766 468
Plus value / cessions d'immobilisations	(85 083)	0	(85 083)
Plus value / cessions des titres de participation	(860 085)	0	(860 085)
Résorption subvention d'investissement	(27 126)	0	(27 126)
Charges financières sur emprunts	168 076	0	168 076
Total	524 704	(1 051 523)	(526 820)

11.2- FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Les flux affectés aux activités d'investissement s'élevant au 31 décembre 2018à -2 857 744 TND s'analysent comme suit :

Désignation	Flux consolidés	Retraitement	Somme des flux
Décaissaissements sur acq. d'immo. corpo. et incorpo.	(3 715 290)	0	(3 715 290)
Encaissements provenant de la cession d'immo. corpo. et incorpo.	94 500	0	94 500
Décaissements sur acquisitions d'immo. financières	(404 040)	350 000	(54 040)
Encaissements provenant de la cession d'immo. financières	894 901	0	894 901
Encaissements provenant d'autres valeurs immobilisées	166 652	0	166 652
Décaissements sur autres valeurs immobilisées	(164 347)	0	(164 347)
Décaissements sur autres actifs non courants	(80 120)	0	(80 120)
Total	(3 207 744)	350 000	(2 857 744)

11.3- FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement s'élevant à 2 242 834 TND s'analysent comme suit :

Désignation	Flux consolidés	Retraitement	Somme des flux
Variation/ capitaux propres	433 573	151 524	585 097
Var Enc/ Remb. d'emprunts (Crédits de gestion, CT)	2 720 737		2 720 737
Variations des emprunts (MT)	(158 256)		(158 256)
Dividendes et autres distributions	(2 304 744)	900 000	(1 404 744)
Constitution de société	100 000		100 000
Augmentation du capital	750 000	(350 000)	400 000
Total	1 541 310	701 524	2 242 834

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux actionnaires de la société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME SA »

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 02 juin 2016, et en application des dispositions de l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe « SIAME» qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2018, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan consolidé de 68 961 628 TND et un résultat consolidé bénéficiaire-part du groupe de 2 735 425 TND.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe « SIAME » au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- Les fonds propres de la société « TOUTALU » s'élevant au 31 décembre 2018 à 1 030 mTND sont inférieurs à la moitié du capital social. Conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, il convient de convoquer une assemblée générale extraordinaire afin de statuer sur la continuité d'exploitation et rétablir l'équilibre financier de la société ;
- Les fonds propres de la société « SITEL » s'élevant au 31 décembre 2018 à 84 mTND sont inférieurs à la moitié du capital social. Conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, il convient de convoquer une assemblée générale extraordinaire afin de statuer sur la continuité d'exploitation et rétablir l'équilibre financier de la société.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

1- Politique de provisionnement des Stocks

Les stocks de la société mère « SIAME » figurant au bilan au 31 décembre 2018 pour un montant brut de 18 858 127TND, représentent le poste le plus important du bilan et sont composés essentiellement du stock de matières premières, de pièces composantes et des produits finis.

La société applique une politique de provisionnement basée sur le délai moyen de rotation spécifique à chaque catégorie de stock. Le montant de la provision déterminé en appliquant cette politique est par la suite ajusté au cas par cas pour tenir compte des stocks objet de marché en cours de réalisation ou de commandes à livrer courant l'exercice suivant.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'assistance à l'inventaire physique des stocks, le contrôle de la bonne application de la politique de provisionnement ainsi que l'obtention d'éléments probants suffisants et appropriés des ajustements opérés par la société.

2- Dépenses de recherche et développement

Dans le cadre de l'application de sa stratégie de fabrication de produits technologiques innovants, la société mère « SIAME » a capitalisé dans le cadre de ses activités de développement un total de 1 880 771TND arrêté au 31 décembre 2018.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à la vérification que toutes les conditions de capitalisation des frais de développement ont été satisfaites à savoir :

- Le produit ou le processus est clairement identifié et les coûts imputables à ce produit ou à ce procédé peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable;
- La possibilité technique de fabrication du produit ou du procédé peut être démontrée;
- L'entreprise a l'intention de produire et de commercialiser, ou d'utiliser le nouveau produit ou procédé;
- L'existence d'un marché potentiel pour ce produit ou ce procédé ou, s'il doit être utilisé au niveau interne et non pas vendu, son utilité pour l'entreprise peut être démontrée;
- Des ressources suffisantes existent, et leur disponibilité peut être démontrée, pour compléter le projet et commercialiser ou utiliser le produit ou le procédé.

3- Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société mère « SIAME » s'élevant au 31 décembre 2018 à 35 133 094 TND, représente le poste le plus important de l'état de résultat.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'examen, l'évaluation et la validation du processus lié à la comptabilisation des revenus et notamment le rapprochement avec la base commerciale et la vérification du respect de la convention comptable de rattachement des charges aux produits.

Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence

d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du Conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit :
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 13 Mai 2019

Le Commissaire aux comptes BDO Tunisie Adnène Zghidi

FIDELITY SICAV PLUS

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2019

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2019

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « FIDELITY SICAV PLUS » pour la période allant du premier Janiver au 31 Mars 2019, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 24.359.390, un actif net de D : 24.328.247 et un bénéfice de la période de D : 227.838.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société «FIDELITY SICAV PLUS » comprenant le bilan au 31 Mars 2019, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser

que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « FIDELITY SICAV PLUS » ne donnent

pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2019, ainsi que de sa

performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date,

conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Les emplois en titres émis par « HANNIBAL LEASE » et par la « BANQUE DE L'HABITAT »

représentent respectivement à la clôture de la période 12,44% et 12.50% de l'actif net, se situant

ainsi au dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement

collectif.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 26 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2019

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/03/2019	31/12/2018
Portefeuille-titres	4	3 025 490	956 527
Obligations et valeurs assimilées		3 025 490	100 098
Titres OPCVM		-	856 429
	_	04 222 000	0.040.047
Placements monétaires et disponibilités	_	21 333 900	2 048 317
Placements monétaires	5	20 146 499	1 993 019
Disponibilités		1 187 401	55 298
Créances d'exploitation	-	-	80
TOTAL ACTIF	<u>-</u>	24 359 390	3 004 924
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	29 437	5 636
Autres créditeurs divers	7	1 706	262
TOTAL DAGGIE	_	04.440	
TOTAL PASSIF	_	31 143	5 898
ACTIF NET			
AOIII NEI			
Capital	8	23 665 871	2 967 051
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		254 920	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		407 456	31 975
ACTIF NET	-	24 328 247	2 999 026
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	=	24 359 390	3 004 924
	=		

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2019	Période du 27/09 au 31/12/2018
Revenus du portefeuille-titres	9	33 982	98
Revenus des obligations et valeurs assimilées		33 982	98
Revenus des placements monétaires	10	170 142	28 898
Revenus des prises en pension	11	53 309	1 932
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		257 433	30 928
Charges de gestion des placements	12	(29 437)	(5 636)
REVENU NET DES PLACEMENTS		227 996	25 292
Autres charges	13	(3 350)	(793)
RESULTAT D'EXPLOITATION		224 646	24 499
Régularisation du résultat d'exploitation		182 810	7 476
SOMMES DISTRIBUABLES DI PERIODE	E LA	407 456	31 975
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation) Variation des plus (ou moins) values		(182 810)	(7 476)
potentielles sur titres		(3 420)	3 420
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		6 612	709
RESULTAT DE LA PERIODE		227 838	28 628

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/01 au 31/03/2019	Période du 27/09 au 31/12/2018
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	227 838	28 628
Résultat d'exploitation	224 646	24 499
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(3 420)	3 420
	6 612	709
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	21 101 383	1 970 398
Souscriptions		
CapitalRégularisation des sommes non	22 917 890	4 754 100
distribuables	8 936	341
 Régularisation des sommes distribuables 	451 258	15 187
Rachats	(1-)	(2 - 2 , , , , ,)
 Capital Régularisation des sommes non 	(2 230 245)	(2 791 100)
distribuables - Régularisation des sommes	(953)	(419)
distribuables	(45 503)	(7 711)
VARIATION DE L'ACTIF NET	21 329 221	1 999 026
ACTIF NET		
En début de période	2 999 026	1 000 000
En fin de période	24 328 247	2 999 026
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	29 630	10 000
En fin de période	236 224	29 630
VALEUR LIQUIDATIVE	102,988	101,216
TAUX DE RENDEMENT	1,75%	1,22%
	1,1070	- ,

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2019

NOTE 1: PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 30 avril 2018 à l'initiative de la société « MACSA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 20 Février 2018. Ella a été ouverte au public le 27 septembre 2018.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de FIDELITY SICAV PLUS est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

NOTE 2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999. Exceptionnellement, le premier exercice de la SICAV s'étend du 27 septembre 2018 au 31 décembre 2018.

NOTE 3: PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « FIDELITY SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions».

• Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2019 à D : 3.025.490 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre	coût	Valeur au	%	
	de titres	d'acquisition	31/03/2019	Actif net	
Obligations et valeurs assimilées		3 000 000	3 025 490	12,44%	
Obligation de sociétés		3 000 000	3 025 490	12,44%	
HL 2018-02 11.15% A TF	1 000	100 000	100 855	0,41%	
HL 2018-02 CAT-B- TF 11.5%	4 500	450 000	453 970	1,87%	
HL 2018-02 CAT-B- TF 11.5%	5 000	500 000	504 411	2,07%	
HL 2018-02 11.15% A TF	4 500	450 000	453 849	1,87%	
HL 2018-02 TV TMM+3.5%	5 000	500 000	504 135	2,07%	
HL 2018-02 TV TMM+3.5%	10 000	1 000 000	1 008 270	4,14%	
TOTAL		3 000 000	3 025 490	12,44%	
Pourcentage par rapport au total actifs				12,42%	

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2019 à D : 20.146.499 se détaillant comme suit :

	Période	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2019	% Actif net
Certificats de dépôt			6 240 431	6 293 327	25,87%
Certificat de dépôt AB au 04/03/2020 (au taux de 10,75%) Certificat de dépôt UIB au 29/01/2020 (au taux de 10,78%) Certificat de dépôt BH au 08/02/2021 (au taux variable TMM+4,25%)	366 jours		1 842 362	1 853 316	7,62%
	310 jours		1 398 069	1 400 179	5,76%
	731 jours		3 000 000	3 039 832	12,50%
Comptes à terme			5 300 000	5 388 876	22,15%
Placement BH au 08/07/2019 (au taux variable TMM+ 4,25%) Placement AMEN BANK au 11/02/2020 (au taux	6 mois		3 000 000	3 061 952	12,59%
fixe 10,9%)	12 mois		2 300 000	2 326 924	9,56%
Créances sur opérations de pensions livrées Pension Livrée ATTIJARIBANK au 01/04/2019 (au taux de 7,28%) Pension Livrée ATTIJARIBANK au 02/04/2019 (au taux de 7,28%) Pension Livrée ATTIJARIBANK au 02/04/2019 (au taux de 7,28%)			8 437 223	8 464 296	34,79%
	11 jours		3 992 004	4 009 804	16,48%
	5 jours		2 997 062	3 001 855	12,34%
	7 jours		1 448 157	1 452 637	5,97%
TOTAL			19 977 654	20 146 499	82,81%
Pourcentage par rapport au total des actifs					82,71%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/03/2019 à D : 29.437, et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du gestionnaire	29 437	5 636
Total	29 437	5 636

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2019 à D : 1.706, et s'analyse comme suit :

	<u>31/03/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Redevance du CMF	1 621	262
Retenue à la source	85	-
Total	1 706	262

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 01 Janvier au 31 mars 2019, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2018

Montant	2 967 051
Nombre de titres	29 630
Nombre d'actionnaires	60

Souscriptions réalisées

Montant	22 917 890
Nombre de titres émis	228 866
Nombre d'actionnaires nouveaux	183

Rachats effectués

Montant	(2 230 245)
Nombre de titres rachetés	(22 272)
Nombre d'actionnaires sortants	(10)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(3 420)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	6 612
Régularisation des sommes non distribuables	7 983

Capital au 31-03-2019

Montant	23 665 871
Nombre de titres	236 224
Nombre d'actionnaires	233

Note 9 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2019 à D : 33.982, se détaillant ainsi :

	Période du 01/01	Période du 27/09
	au 31/03/2019	au 31/12/2018
Revenus des obligations	<u>33 982</u>	<u>98</u>
- Intérêts	33 982	98
TOTAL	33 982	98

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2019 à D : 170.142, se détaillant ainsi :

	Période du 01/01	Période du 27/09
	au 31/03/2019	au 31/12/2018
Intérêts des comptes à terme	94 985	12 828
Intérêts des dépôts à vue	836	313
Intérêts des certificats de dépôt	74 321	15 757
TOTAL	170 142	28 898

Note 11: Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2019 à D : 53.309, et se détaille ainsi :

	Période du 01/01 au 31/03/2019	Période du 27/09 au 31/12/2018
Intérêts des prises en pension	53 309	1 932
TOTAL	53 309	1 932

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2019 à D : 29.437, et se détaille ainsi :

	Période du 01/01	Période du 27/09
	au 31/03/2019	au 31/12/2018
Rémunération de gestionnaire	29 437	5 636
TOTAL	29 437	5 636

Note 13: Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/03/2019 à D : 3.350, et se détaillent ainsi :

	Période du 01/01	Période du 27/09
	au 31/03/2019	au 31/12/2018
Redevance du CMF	3 092	592
Services bancaires et assimilés	258	201
TOTAL	3 350	793

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de "FIDELITY SICAV PLUS" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,8% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'« AMEN BANK», assure la fonction de dépositaire des fonds et des titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

MAC-SA et AMEN BANK assurent la distribution des titres de FIDELITY SICAV PLUS. Les commissions de distribution revenant à AMEN BANK sont supportées par le gestionnaire.

LA GENERALE OBLIG-SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2019

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2019

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « GENERALE OBLIG-SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2019, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 11.553.396, un actif net de D : 11.523.209 et un bénéfice de la période de D : 153.242.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « GENERALE OBLIG-SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2019, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « GENERALE OBLIG-SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2019, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 26 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2019

ACTIF	Note	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Portefeuille-titres	4	5 941 637,684	6 984 780,478	6 439 477,557
			<u> </u>	
Obligations et valeurs assimilées Titres des Organismes de Placement Collectif		5 412 702,242 528 935,442	6 496 137,255 488 643,223	5 916 209,666 523 267,891
Placements monétaires et disponibilités		5 606 010,110	4 220 028,480	5 671 357,189
·	_	<u> </u>	·	<u> </u>
Placements monétaires Disponibilités	5	3 983 974,994 1 622 035,116	996 828,189 3 223 200,291	4 494 157,883 1 177 199,306
Créances d'exploitation	6	5 748,073	7 460,490	5 461,336
TOTAL ACTIF		11 553 395,867	11 212 269,448	12 116 296,082
PASSIF	-		-	
titres reçus en pension Opérateurs créditeurs Autres créditeurs divers TOTAL PASSIF	7 8	18 108,966 12 077,759 30 186,725	24 291,859 11 412,836 35 704,695	1 002 500,156 21 886,350 18 365,424 1 042 751,930
ACTIF NET		30 100,723	33 704,033	1 042 731,930
Capital	9	10 874 169,987	10 671 077,452	10 585 972,767
Capital Sommes distribuables Sommes distribuables des exercices antérieurs	9	10 874 169,987 500 562,730	10 671 077,452 398 853,741	10 585 972,767
Sommes distribuables	9	·		10 585 972,767 - 487 571,385
Sommes distribuables Sommes distribuables des exercices antérieurs	9	500 562,730	398 853,741 106 633,560	-

ETAT DE RESULTAT

	Note	du 01/01/2019 au 31/03/2019	du 01/01/2018 au 31/03/2018	Année 2018
Revenus du portefeuille-titres	10	83 855,679	94 834,832	394 085,138
Revenus des obligations et valeurs assimilées Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		83 855,679	94 833,377 1,455	ŕ
Collectii		-	1,455	19 631,090
Revenus des placements monétaires	11	66 445,270	29 304,518	167 917,132
Revenus des prises en pension	12	20 238,993	10 313,308	30 133,624
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		170 539,942	134 452,658	592 135,894
Intérets des mises en pension		-	-	(2 416,868)
Charges de gestion des placements	13	(18 109,599)	(18 392,220)	(71 710,196)
REVENU NET DES PLACEMENTS		152 430,343	116 060,438	518 008,830
Autres charges	14	(5 263,992)	(5 338,291)	(21 224,574)
RESULTAT D'EXPLOITATION		147 166,351	110 722,147	496 784,256
Régularisation du résultat d'exploitation		1 310,074	(4 088,587)	(9 212,871)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		148 476,425	106 633,560	487 571,385
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(1 310,074)	4 088,587	9 212,871
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		2 451,069	-	(1 945,088)
Variation plus (ou moins) values potentielles sur titres		3 624,452	4 992,371	4 491,687
RESULTAT DE LA PERIODE		153 241,872	115 714,518	499 330,855

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

	du 01/01/2019 au 31/03/2019	du 01/01/2018 au 31/03/2018	Année 2018
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT			
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	153 241,872	115 714,518	499 330,855
Résultat d'exploitation Variation des plus (ou moins) values	147 166,351	110 722,147	496 784,256
potentielles sur titres Plus (ou moins) values réalisées sur cession	3 624,452	4 992,371	4 491,687
de titres	2 451,069	-	(1 945,088)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	296 423,118	1 250 918,758	764 281,820
Souscriptions			
CapitalRégularisation des sommes non	2 087 739,870	6 834 635,145	15 732 532,179
distribuables - Régularisation des sommes	514,334	1 629,198	588 698,335
distribuables	108 411,873	290 061,667	273 199,577
Rachats	(4.005.070.404)	(F.004.700.000)	(4.4.007.070.004)
 Capital Régularisation des sommes non distribuables 	(1 805 676,481) (456,024)	(5 624 728,668) (1 771,569)	(14 987 079,081) (560 656,742)
 Régularisation des sommes distribuables 	(94 110,454)	(248 907,015)	(282 412,448)
VARIATION DE L'ACTIF NET	449 664,990	1 366 633,276	1 263 612,675
ACTIF NET			
En début de période	11 073 544,152	9 809 931,477	9 809 931,477
En fin de période	11 523 209,142	11 176 564,753	11 073 544,152
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	103 434	95 876	95 876
En fin de période	106 190	108 143	103 434
VALEUR LIQUIDATIVE	108,515	103,350	107,059
TAUX DE RENDEMENT	1,36%	1,01%	4,63%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 MARS 2019

NOTE 1: PRESENTATION DE LA SOCIETE

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 26 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la GENERALE OBLIG-SICAV est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement «CGI», le dépositaire étant l'ATB.

La GENERALE OBLIG-SICAV est devenue une sicav de capitalisation par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2017.

NOTE 2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3: PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « GENERALE OBLIG-SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Opérations de pensions livrées

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

• Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2019 à D : 5.941.637,684, s'analysant ainsi :

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2019	% actif net
Obligations et valeurs assimilés		5 266 948,000	5 412 702,242	46,97%
<u> </u>		0 200 0 10,000	<u> </u>	10,0170
Obligations des sociétés		5 266 205,500	5 411 929,992	46,97%
EO AIL 2015/1 CAT A	3 000	120 000,000	124 788,690	1,08%
EO AIL 2015/1 CAT B	4 000	320 000,000	333 103,693	2,89%
EO SUB AMEN BANK 2012	6 667	266 680,000	276 161,218	2,40%
EO SUB AMEN BANK 2009 A	3 000	119 910,000	122 531,200	1,06%
EO SUB AMEN BANK 2009 B	3 000	119 910,000	123 673,946	1,07%
EO SUB AMEN BANK 2010-1(TMM+0,85%)	3 000	139 920,000	145 032,065	1,26%
EO SUB AMEN BANK 2014	1 000	20 000,000	20 106,323	0,17%
EO AMEN BANK SUB 2016-1	3 000	180 000,000	183 824,482	1,60%
EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	280 000,000	297 131,618	2,58%
EO SUB ATB 2017 CAT A	1 000	100 000,000	100 335,392	0,87%
EO ATL 2013-2	1 000	40 000,000	40 864,789	0,35%
EO ATL 2013-2 EO ATL 2014-2 CAT B	500 1 500	20 000,000 30 000,000	20 432,394 31 500,756	0,18% 0,27%
EO ATL 2014-3	2 000	40 000,000	40 340,981	0,27 %
EO ATL 2014-3	3 000	120 000,000	120 691,578	1,05%
EO ATL 2017/1 CAT A	2 000	120 000,000	120 337,823	1,04%
EO ATL 2017-2 CAT A	1 500	120 000,000	120 603,134	1,05%
EO BTK 2009	1 000	39 965,500	40 201,614	0,35%
EO BTK 2012-1 CAT B	2 000	28 580,000	29 120,655	0,25%
EO CIL 2018/1	1 900	190 000,000	193 266,542	1,68%
EO CIL 2017/2	1 110	88 800,000	89 062,324	0,77%
EO HL 2014/1 CAT A	1 500	30 000,000	30 769,611	0,27%
EO HL 2014/1 CAT A	1 000	20 000,000	20 513,074	0,18%
EO HL 2015/1	3 000	120 000,000	122 578,691	1,06%
EO HL 2015/2	3 500	140 000,000	140 093,639	1,22%
EO HL 2015/2	500	20 000,000	20 013,377	0,17%
EO HL 2016/2	2 000	120 000,000	122 494,948	1,06%
EO HL 2017/2	1 000	80 000,000	83 554,630	0,73%
EO TL 2014-1	1 000	20 000,000	21 066,784	0,18%
EO TL 2014/2	3 000	60 000,000	61 062,378	0,53%
EO TL 2015/2 TF CAT A	2 000	80 000,000	81 309,633	0,71%
EO UIB 2009/1	2 000	79 940,000	82 426,243	0,72%
EO UIB 2011/1 CAT B EO SUB UIB 2015	2 500	162 500,000	167 391,562	1,45%
EO UIB SUB 2016	7 000 3 000	280 000,000 180 000,000	293 033,731 182 481,534	2,54% 1,58%
EO BTE 2016	1 500	90 000,000	90 963,419	0,79%
EO UNIFACTOR 2018 CB (TMM+2,5%)	1 500	150 000,000	153 800,785	1,33%
EO UNIFACTOR 2015 CAT A TF	1 000	40 000,000	40 228,602	0,35%
EO UNIFACTOR 2015 CAT B (TMM+2,5%)	1 000	40 000,000	40 290,770	0,35%
EO SUB BH 2015 CAT A	2 000	80 000,000	83 983,430	0,73%
EO SUB BH 2015 CAT A	3 000	120 000,000	125 975,146	1,09%
EO BH SUB 2018-1	2 500	250 000,000	264 598,356	2,30%
EO BH SUB 2019-1	2 000	200 000,000	200 262,295	1,74%
EO SUB TJR BANK 2015	10 000	400 000,000	409 926,137	3,56%
Emprunt national		742,500	772,250	0,01%
Emprunt National 2014/CAT/C	10	742,500	772,250	0,01%

<u>Titres des Organismes de Placement</u>				
Collectif	<u> </u>	502 963,405	528 935,442	4,59%
Titres des OPCVM		502 963,405	528 935,442	4,59%
FINA O SICAV	1 000	104 697,981	105 198,000	0,91%
SICAV ENTREPRISE	1 062	108 445,932	114 012,072	0,99%
FCP SALAMETT CAP	2 500	27 069,552	40 330,000	0,35%
FCP SALAMETT PLUS	2 500	25 147,500	27 087,500	0,24%
FCP HELION MONEO	500	50 990,500	53 050,500	0,46%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	1 115	117 394,921	119 530,230	1,04%
SANADET SICAV	630	69 217,019	69 727,140	0,61%
TOTAL		5 769 911,405	5 941 637,684	51,56%
Pourcentage par rapport à l'Actif				51,43%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2019 à D : 3.983.974,994 , se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2019	% Actif net
Créances sur opérations de pensions livrées		1 000 635,352	1 002 019,564	8,70%
Pension Livrée AMEN BANK 8,30% au 15/04/2019 pour 20 jours	2 222 222	1 000 635,352	1 002 019,564	8,70%
Certificats de dépôt	3 000 000	2 964 487,699	2 981 955,430	25,88%
Certificat de dépôt TL au 08/04/2019 à 10,65% pour 60 jours Certificat de dépôt ATB au 10/04/2019 à 10,90% pour	500 000	493 023,827	499 186,113	4,33%
30 jours Certificat de dépôt TL au 30/04/2019 à 10,95% pour 60 jours Certificat de dépôt BTK au 02/05/2019 à 10,78% pour	500 000	496 399,372 492 830,837	498 919,811 496 534,904	4,33% 4,31%
50 jours Certificat de dépôt ML au 16/05/2019 à 10,90% pour	1 000 000	988 198,911	992 683,325	8,61%
50 jours	500 000	494 034,752	494 631,277	4,29%
TOTAL		3 965 123,051	3 983 974,994	34,57%
Pourcentage par rapport au total des actifs				34,48%

Note 6: Créances d'exploitation

 $Cette\ rubrique\ s'\'el\`eve\ au\ 31/03/2019\ \grave{a}\ D: 5.748,073\ contre\ D: 7.460,490\ au\ 31/03/2018\ et\ se\ d\'etaille\ ainsi: 1.460,490\ au\ 31/03/2018\ et\ se\ d\'etaille\ ainsi: 1.460,49$

	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	5 748,073	7 457,902	5 417,194
Intérêts sur obligations à recevoir	-	-	44,142
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des		2.500	
obligations et BTA	-	2,588	-
Total	5 748,073	7 460,490	5 461,336

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/03/2019 à D : 18.108,966 contre D : 24.291,859 au 31/03/2018 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2019</u>	31/03/2018	31/12/2018
Rémunération du dépositaire	1 466,458	7 366,593	5 949,368
Rémunération du gestionnaire	16 642,508	16 925,266	15 936,982
Total	18 108,966	24 291,859	21 886,350

Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/03/2019 à D : 12.077,759 contre D : 11.412,836 au 31/03/2018 et se détaille ainsi :

	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Honoraires du commissaire aux comptes	1 874,660	2 143,083	9 677,152
CMF	988,859	971,862	879,943
Etat, retenue à la source	9 214,240	8 297,891	7 808,329
Total	12 077,759	11 412,836	18 365,424

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2019 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2018

Montant	10 585 972,767
Nombre de titres	103 434
Nombre d'actionnaires	369

Souscriptions réalisées

Montant	2 087 739,870
Nombre de titres émis	20 399
Nombre d'actionnaires nouveaux	19

Rachats effectués

Montant	(1 805 676,481)
Nombre de titres rachetés	(17 643)
Nombre d'actionnaires sortants	(29)

Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	58,310
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 624,452
Plus (ou moins) values réalisées sur cession	
de titres	2 451,069

Capital au 31-03-2019

Montant	10 874 169,987
Nombre de titres	106 190
Nombre d'actionnaires	359

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 83.855,679 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2019, contre D : 94.834,832 pour la même période de l'exercice 2018, et se détaillent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2019	du 01/01 au 31/03/2018	Année 2018
Revenus des obligations et valeurs assimilées Revenus des obligations - intérêts	83 846,284	94 801,066	374 419,441
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - intérêts (Emprunt National)	9,395	32,311	34,607
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif Revenus des Titres OPCVM			
- Dividendes	-	-	19 629,635
Revenus des parts de Fonds communs de créances - intérêts	-	1,455	1,455
Total	83 855,679	94 834,832	394 085,138

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2019 à D : 66.445,270, contre D : 29.304,518 pour la même période de l'exercice 2018, et se détaille ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2019	du 01/01 au 31/03/2018	Année 2018
Intérêts des dépôts à vue	6 161,413	8 134,627	28 005,601
Intérêts des certificats de dépôt	60 283,857	21 169,891	139 911,531
Total	66 445,270	29 304,518	167 917,132

Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2019	du 01/01 au 31/03/2018	Année 2018
Intérêts des pensions livrées	20 238,993	10 313,308	30 133,624
Total	20 238,993	10 313,308	30 133,624

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2019 à D : 18.109,599, contre D : 18.392,220 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2018, se détaillant ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2019	du 01/01 au 31/03/2018	Année 2018
Commission de gestion de la CGI	16 642,509	16 925,267	65 760,468
Rémunération du dépositaire	1 467,090	1 466,953	5 949,728
Total	18 109,599	18 392,220	71 710,196

Note 14: Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2019 à D : 5.263,992, contre D : 5.338,291 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2018, se détaillant ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2019	du 01/01 au 31/03/2018	Année 2018
Honoraires commissaire aux comptes	2 465,730	2 465,730	9 999,905
Redevance CMF	2 797,062	2 844,812	11 052,420
Autres	1,200	27,749	172,249
Total	5 263,992	5 338,291	21 224,574

Note 15: Autres informations

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la "GENERALE OBLIG-SICAV" est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement "CGI". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

La banque "ARAB TUNISIAN BANK" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de D : 5.000 HT.

AL HIFADH SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31/03/2019

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 27 mars 2017 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV » et la vérification de la composition de l'actif net pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 Mars 2019. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 7 622 830,406 TND, un actif net de 7 586 434,381 TND et un bénéfice net trimestriel de 93 015,614 TND.

A notre avis, les états financiers trimestriels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société «AL HIFADH SICAV» au 31 Mars 2019, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 « Les placements monétaires et disponibilités » des états financiers, qui indique que les emplois de la société « AL HIFADH SICAV » dans les placements constitués par les billets de trésorerie émis par la STEQ et GIF ont atteint respectivement, au 31 Mars 2019, 10.329% et 10,402% de son actif à cette même date constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 10% prévue par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Par ailleurs, nous attirons l'attention sur la note 2.2.2 « Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AL HIFADH SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Tunis, le 26 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes : Mahmoud ELLOUMI

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2019

Actif	Note	31-mars-19	31-mars-18	31-déc18
Portefeuille-titres	3.1	5 236 004,461	13 954 188,886	6 226 122,617
Obligations de sociétés Emprunts d'Etat Titres des Organismes de Placement Collectif		2 398 222,775 2 564 851,686 272 930,000	·	2 652 213,997 3 573 908,620 0,000
Placements monétaires et disponibilités	3.3	2 380 397,982	7 569 801,044	2 524 745,108
Placements monétaires Disponibilités		1 971 105,217 409 292,765	7 020 917,296 548 883,748	2 327 873,586 196 871,522
Créances d'exploitation	3.5	6 427,963	12 000,002	9 424,420
Total Actif		7 622 830,406	21 535 989,932	8 760 292,145
Passif				
Dettes sur opérations de pensions livrées		0,000	0,000	1 022 161,075
Opérateurs Créditeurs	3.6	13 978,959	42 933,978	17 889,833
Autres créditeurs divers	3.7	22 417,066	27 584,115	18 046,784
Total Passif		36 396,025	70 518,093	1 058 097,692
Actif net		7 586 434,381	21 465 471,839	7 702 194,453
Capital	3.8	7 143 085,906	20 395 675,055	7 341 254,942
Sommes distribuables	3.11	443 348,475	1 069 796,784	360 939,511
Sommes distribuables des exercices antérieurs Sommes distribuables de la période		351 449,797 91 898,678	831 890,735 237 906,049	40,097 360 899,414
Actif net		7 586 434,381	21 465 471,839	7 702 194,453
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		7 622 830,406	21 535 989,932	8 760 292,145

ETAT DE RESULTAT

	Note	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Mars 2019	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Mars 2018	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2018
Revenus du portefeuille titres	3.2	71 868,910	196 348,440	557 234,563
Revenus des obligations		31 179,101	153 105,591	381 902,251
Revenus des emprunts d'Etat		40 689,809	43 242,849	175 332,312
Revenus des placements monétaires	3.4	54 096,296	134 790,044	407 226,247
Revenus des billets de trésorerie		53 502,012	105 382,862	324 524,671
Revenus des certificats de dépôt		0,000	16 965,268	34 848,051
Revenus des comptes à vue		594,284	12 441,914	47 853,525
Total des revenus des placement	ts	125 965,206	331 138,484	964 460,810
Intérêts des mises en pension	3.12	(6 557,983)	0,000	(20 153,640)
Charges de gestion des placements	3.9	(13 978,956)	(42 933,976)	(118 474,595)
Revenus nets des placements		105 428,267	288 204,508	825 832,575
Autro produito		0,000	0,000	0.000
Autres produits Autres charges	3.10	(6 884,864)	(11 844,163)	0,000 (36 162,797)
Autres Charges	3.10	(0 884,884)	(11 844, 103)	(30 102,797)
Résultat d'exploitation	;	98 543,403	276 360,345	789 669,778
Régularisation du résultat d'exploitat	ion	(6 644,725)	(38 454,296)	(428 770,364)
Sommes distribuables de la période		91 898,678	237 906,049	360 899,414
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation) Variation des plus (ou moins) values		6 644,725	38 454,296	428 770,364
potentielles sur titres Plus (ou moins) values réalisées sur		15 472,211	(6 644,016)	(25 661,830)
cession des titres		(21 000,000)	3 002,221	3 928,481
Frais de négociation de titres		0,000	(1 778,711)	(8 631,023)
Résultat de la période	=	93 015,614	270 939,839	759 305,406

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Mars 2019	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Mars 2018	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2018
Variation de l'actif net résultant	93 015,614	270 939,839	759 305,406
des opérations d'exploitation			
Résultat d'exploitation Variation des plus (ou moins) values	98 543,403	276 360,345	789 669,778
potentielles sur titres Plus ou moins values réalisées sur cession	15 472,211	(6 644,016)	(25 661,830)
des titres	(21 000,000)	3 002,221	3 928,481
Frais de négociation de titres	0,000	(1 778,711)	(8 631,023)
Distributions de dividendes	0,000	0,000	(990 907,468)
Transaction our conital	(200 775 696)	(4.009.240.592)	(47 259 076 067)
Transaction sur capital	(208 775,686)	(4 098 240,582)	(17 358 976,067)
Souscription	5 248 988,536	12 469 788,716	56 926 259,306
Capital	5 041 700,000	12 058 200,000	56 274 200,000
Régularisation des sommes non distribuables	(60 441,683)	(117 142,406)	(584 451,802)
Régularisation des sommes distribuables	267 730,219	528 731,122	1 236 511,108
Rachat	5 457 764,222	16 568 029,298	74 285 235,373
Capital	5 237 000,000	15 997 700,000	73 384 300,000
Régularisation des sommes non distribuables	(63 100,436)	(155 954,389)	(764 387,538)
Régularisation des sommes distribuables	283 864,658	726 283,687	1 665 322,911
Variation de l'actif net	(115 760,072)	(3 827 300,743)	(17 590 578,129)
Actif net			
En début de période	7 702 194,453	25 292 772,582	25 292 772,582
En fin de période	7 586 434,381	21 465 471,839	7 702 194,453
En in de penode	7 300 404,301	21 400 47 1,000	7 702 104,400
Nombre d'actions			
En début de période	74 282	245 383	245 383
En fin de période	72 329	205 988	74 282
Valeur liquidative	104,887	104,207	103,688
Taux de rendement de la période	1,156%	1,100%	4,513%
=	-,,0	-,,-	-,,-

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2019

1. Présentation de la société :

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution de catégorie obligataire, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéficies annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. Référentiel et principes comptables appliqués :

Les états financiers intermédiaires d'AL HIFADH-SICAV arrêtés au 31 Mars 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 31/03/2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 mars 2019, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres);
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018

La société « AL HIFADH SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparait également comme composante du résultat net de la période.

2.2.3. Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31 Mars 2019	% actif
Titres OPCVM				
Titres SICAV		272 591,500	272 930,000	3,580%
SICAV AXIS TRÉSORERIE	2 500	272 591,500	272 930,000	3,580%
Obligations de sociétés admises à la		2 347 373,430	2 398 222,775	31,461%
<u>cote</u>		2 047 070,400	2 000 222,770	01,40170
AMEN BANK SUB 2011	2 047	61 392,180	62 936,373	0,826%
AMEN BANK SUB 2014 A	1 600	32 000,000	32 170,240	0,422%
BH 2009-B	15 000	691 500,000	698 808,000	9,167%
BTE 2010-B	9 000	540 000,000	553 572,000	7,262%
BTE 2010-B	2 000	40 000,000	40 892,800	0,536%
HANNIBAL LEASE 2015-02	5 000	200 000,000	200 132,000	2,625%
HANNIBAL LEASE 2016-01	6 000	360 000,000	376 719,568	4,942%
STB 2010/1	4 000	159 880,000	160 011,200	2,099%
UIB 2009/1 (20 ANS)	2 593	142 601,250	147 319,152	1,933%
UIB SUB 2015	1 500	120 000,000	125 661,442	1,648%
Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier		2 637 865,900	2 564 851,686	33,647%
Obligations de l'Etat		4 877,400	5 135,079	0,067%
EMPRUNT ETAT 2014 C/6,35%	20	1 432,500	1 522,387	0,020%
EMPRUNT ETAT2014 A/5.95%	200	494,400	518,188	0,007%
EMPRUNT ETAT2014 B/6.15%	50	2 950,500	3 094,504	0,041%
Bons du trésor assimilables		2 632 988,500	2 559 716,607	33,580%
BTA 6.9 % MAI 2022 (15 ans)	2 374	2 632 988,500	2 559 716,607	33,580%
TOTAL		5 257 830,830	5 236 004,461	68,688%

3.2 <u>Les revenus du portefeuille titres :</u>

Les revenus du portefeuille titres totalisent 71 868,910 TND pour la période du 01/01/2019 au 31/03/2019 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1er Janvier au 31 Mars 2019	Période du 1er Janvier au 31 Mars 2018	Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2018
Revenus des obligations et valeurs assimilées	71 868,910	196 348,440	557 234,563
Revenus des obligations de sociétés	<u>31 179,101</u>	<u>153 105,591</u>	381 902,251
- intérêts	31 179,101	153 105,591	381 902,251
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000
Revenus des Emprunts d'Etat	40 689,809	43 242,849	<u>175 332,312</u>
- intérêts	40 689,809	43 242,849	175 332,312
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000
TOTAL	71 868,910	196 348,440	557 234,563

3.3 Les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2019 à 2 380 397,982 TND se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
Placements monétaires		1 960 995,623	1 971 105,217	25,858%
Emetteur Electrostar				
Billets de trésorerie	2	389 502,377	390 824,792	5,127%
ELECTROSTAR 110J 28/02/2019 (12,50%)	1	97 056,856	97 890,466	1,284%
ELECTROSTAR 90J 26/03/2019 (13,00%)	1	292 445,521	292 934,326	3,843%
Emetteur STEQ				
Billets de trésorerie	1	780 606,061	787 365,555	10,329%
STEQ 90J 28/02/2019 (12,50%)	1	780 606,061	787 365,555	10,329%
Emetteur GIF				
Billets de trésorerie	1	790 887,185	792 914,870	10,402%
GIF 40J 23/03/2019 (13,00%)	1	790 887,185	792 914,870	10,402%
<u>Disponibilités</u>		409 292,765	409 292,765	5,369%
Dépôts à vue		409 292,765	409 292,765	5,369%
Sommes à l'encaissement		0,000	0,000	0,000%
Sommes à régler		0,000	0,000	0,000%
TOTAL		2 370 288,388	2 380 397,982	31,227%

3.4. Les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2019 au 31/03/2019 à 54 096,296 TND et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Mars 2019	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Mars 2018	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2018
Intérêts des billets de trésorerie	53 502,012	105 382,862	324 524,671
Intérêts des certificats de dépôt	0,000	16 965,268	34 848,051
Intérêts des comptes courants	594,284	12 441,914	47 853,525
TOTAL	54 096,296	134 790,044	407 226,247

3.5. Les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 6 427,963 TND au 31/03/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2019	Montant au 31/03/2018	Montant au 31/12/2018
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	4 627,963	0,002	5 424,420
Agios créditeurs à recevoir	1 800,000	12 000,000	4 000,000
TOTAL	6 427,963	12 000,002	9 424,420

3.6. Les opérateurs Créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2019 à 13 978,959 TND et représente le montant dû de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2019	Montant au 31/03/2018	Montant au 31/12/2018	
Rémunération Distributeurs	4 992,489	15 333,566	6 389,228	
Rémunération Gestionnaire	5 990,982	18 400,273	7 667,067	
Rémunération Dépositaire	2 995,488	9 200,139	3 833,538	
TOTAL	13 978,959	42 933,978	17 889,833	

3.7. Autres Créditeurs Divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2019 à 22 417,066 TND et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2019	Montant au 31/03/2018	Montant au 31/12/2018
Redevance CMF	688,442	1 977,846	746,752
Provision jeton de présence	11 219,390	11 219,220	9 000,170
Honoraires commissaire aux comptes	10 427,502	14 165,205	8 208,282
TCL	81,732	221,844	91,580
TOTAL	22 417,066	27 584,115	18 046,784

3.8. Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période du 01/01/2019 au 31/03/2019 se détaillent ainsi :

Capital au 01/01/2019	
Montant (en nominal)	7 428 200,000
Nombre de titres	74 282
Nombre d'actionnaires	326
Souscriptions réalisées (en nominal)	
Montant	5 041 700,000
Nombre de titres émis	50 417
Rachats effectués (en nominal)	
Montant	5 237 000,000
Nombre de titres rachetés	52 370
Capital au 31/03/2019	
Montant (en nominal)	7 232 900,000
Sommes non distribuables	-89 814,094
Montant du capital au 31/03/2019	7 143 085,906
Nombre de titres	72 329
Nombre d'actionnaires	335

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/03/2019 :

Désignation	Montant au 31/03/2019	Montant au 31/03/2018	Montant au 31/12/2018
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres OPCVM	338,500	660,000	0,000
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur obligations et valeurs assimilées	15 133,711	-7 304,016	-25 661,830
Plus (ou moins) values réalisées sur cession titres OPCVM	0,000	178,000	1 348,500
Plus (ou moins) values réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	-21 000,000	2 824,221	2 579,981
Frais de négociation de titres	0,000	-1 778,711	-8 631,023
RESULTATS NON DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	-5 527,789	-5 420,506	-30 364,372
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-86 945,058	-236 516,422	-236 516,422
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-60 441,683	-117 142,406	-584 451,802
Régularisations sommes non distribuables rachats	63 100,436	155 954,389	764 387,538
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUABLES	-89 814,094	-203 124,945	-86 945,058

3.9. Les charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2019 au 31/03/2019 à 13 978,956 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Mars 2019	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Mars 2018	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2018
Rémunération Distributeurs (TSB et TSI)	4 992,486	15 333,564	42 312,361
Rémunération gestionnaire (TSI)	5 990,982	18 400,273	50 774,816
Rémunération dépositaire (TSB)	2 995,488	9 200,139	25 387,418
TOTAL	13 978,956	42 933,976	118 474,595

3.10. <u>Les autres charges</u>

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2019 au 31/03/2019 à 6 884,864 TND et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Mars 2019	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Mars 2018	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2018	
Rémunération commissaire aux comptes	2 219,220	2 835,630	8 312,159	
Redevance CMF	1 996,950	6 133,302	16 924,584	
Jetons de présence	2 219,220	2 219,220	9 000,170	
Contribution sociale de solidarité	200,000	0,000	0,000	
Autres impôts	249,474	656,011	1 925,884	
TOTAL	6 884,864	11 844,163	36 162,797	

3.11. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/03/2019 :

Désignation	Résultat en instance d'affectation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	351 449,797	0,000	0,000	0,000	351 449,797
Exercice n	0,000	98 543,403	22 751,800	-29 396,525	91 898,678
Sommes Distribuables				443 348,475	

3.12. Note sur les opérations de pensions livrées et les intérêts de mise en pension :

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « **Titres mis en pension** » **(compte n°319 000)**. La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « **Dettes sur opérations de pensions livrées** » **(compte n° 458 900)**.

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans la note 2, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions» (compte n°609 000).

• Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées » (compte n° 324 000). Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension » (compte n°706 900).

• Intérêts des mises en pensions

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2019 à 6 557,983 TND, contre un solde nul pour la même période de l'exercice 2018 et représente les intérêts supportés au titre des opérations de mise en pensions.

4. Autres informations:

4.1- Engagement hors bilan

A la date du 31 Mars 2019, Al HIFADH-SICAV n'a pas d'engagement hors bilan.

4.2- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Investissement " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSB (Ex STUSID BANK) assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.